

UE3-UC2 : Globalisation, environnement, économie

MASTER CTU "Aménagement et gouvernance dans les pays des Suds"

Résumé :

Ce module met l'accent sur les questions environnementales à l'intérieur des politiques d'aménagement et de développement des territoires dans les pays des Suds (notamment sur le continent africain). À travers différentes études de cas et par une approche à la fois locale et globale, l'objectif est de comprendre comment la préservation de l'environnement peut être conciliée aux préoccupations de croissance économique et d'équité sociale.

PLAN DU COURS

Introduction

Mondialisation et globalisation

Quel développement durable pour les pays en voie de développement ?

Chapitre 1 : L'agriculture à l'épreuve du développement durable

1. Nouvelle géographie de l'agriculture dans les pays en développement
2. Les déséquilibres de la production : un impact négatif sur le milieu
3. Adaptations et réorientations des petits producteurs

Chapitre 2 : L'environnement face à la globalisation : l'exemple de l'Afrique de l'Ouest

1. Les défis environnementaux de l'Afrique
2. Les aires protégées : Une solution pour allier économie et environnement ?

Introduction

Mondialisation et globalisation

En français, les termes « mondialisation » et « globalisation » sont souvent pris l'un pour l'autre. Cette confusion pourrait provenir de la langue anglaise qui ne fait pas de différence entre les deux : tout simplement parce que le premier terme n'apparaît pas dans son vocabulaire. « Mondial » se traduit par *worldwide* et qualifie, selon les cas, l'économie, le marché ou la concurrence, les circuits d'approvisionnement de production ou de distribution. Le terme *globalization* couvre, sans distinction, tous les phénomènes, processus et interdépendances en voie de planétisation.

Selon J. Delcourt (2001), le concept de **mondialisation** cerne primordialement la spatialité, la « spatialisation », c'est-à-dire la diffusion spatio-temporelle des phénomènes, des processus et des relations de cause à effet. Dans son acception large et la plus courante, la mondialisation désigne la diffusion spatiale, voire mondiale, d'une situation, d'un résultat ; l'espace de desserte d'un produit, d'une innovation, d'un savoir-faire ; ou encore l'espace de mobilité d'un facteur, le travail par exemple. Elle peut également désigner l'espace dans lequel jouent les relations de cause à effets : de nos jours, une cause peut manifester des effets à distance, voire sur la totalité de la planète. La mondialisation se traduit ainsi par des changements de localisation : dans la « délocalisation » et la « relocalisation » de certaines activités ; dans la « déterritorialisation » ou la « reterritorialisation » de certains facteurs. Ainsi la gestion du capital est aujourd'hui largement déterritorialisée. Le travail a, au contraire, conservé une gestion nationale et donc territorialisée. L'analyse peut aussi porter sur la distanciation ou la « dédistanciation » entre diverses implantations grâce aux moyens et à la vitesse des communications et des transports. On parle alors de la compression spatio-temporelle du monde.

Tout en intégrant cette dimension spatiale, la **globalisation** centre davantage l'attention sur les interdépendances fonctionnelles et organisationnelles, sur les interconnexions multiples entre phénomènes et processus. Le terme saisit tout à la fois les multiples liens et relations qui se tissent concomitamment à travers le monde entre les personnes, les groupes, les activités, les secteurs, les réseaux, de même que les rapports spatio-temporels et fonctionnels qui s'établissent entre les diverses causes et les divers effets. La globalisation contient les mots « globe » mais aussi « global » et donc l'idée d'englober dans un tout, de totaliser. Mais la montée des interdépendances ne signifie pas nécessairement cohérence, cohésion, ordre ou solidarité. Elle peut conduire à des oppositions, à des violences, à des conflits en raison des contraintes qui naissent de la dépendance.

Ainsi donc, si la mondialisation permet d'observer l'extension géographique des phénomènes ou processus et donc les changements d'échelle, la globalisation vise à montrer

les différences de rythme et d'extension dans ces changements d'échelle, de même que les interdépendances ou résistances survenues au cours de ces changements.

Quel développement durable pour les pays en voie de développement ?

L'émergence du thème du développement durable est liée à l'inquiétude des pays du Nord face aux dommages environnementaux provoqués par leur croissance à partir des années 1970. Il est donc apparu d'emblée comme une notion du Nord, qui a émergé dans les arènes internationales à la faveur d'une configuration particulière des rapports de force entre acteurs de la scène internationale (Aknin, 2005).

Au départ, cette notion semblait éloignée des questions traditionnelles du développement. Or, comme le souligne Hugon en 2004¹ : « *les questions de la durabilité du développement et de la reproduction des conditions sociales et environnementales ont été dès le départ inhérentes à l'économie du développement. Parler de durabilité ou de la soutenabilité du développement est un pléonasme* ».

Pourtant, la résurgence de la dimension environnementale dans les arènes internationales dans les années 1990, se traduit difficilement dans des politiques de développement au Sud. Si cette dimension est progressivement prise en compte par les institutions internationales en charge du développement du Sud, elle est remarquablement peu appropriée par les institutions nationales et acteurs locaux. Ces derniers restent méfiants face à l'enthousiasme de certains pays du Nord pour le développement durable (Aknin, 2005). Quelle légitimité ces pays ont-ils pour imposer aux pays en développement des dépenses de protection de l'environnement et de gestion des ressources pour le bien commun de l'humanité ? Une politique impliquant une stricte protection des ressources naturelles et de l'environnement est-elle soutenable au Sud ? Pourquoi le développement durable pour le Sud est-il en effet si radicalement différent de celui prôné au Nord ?

Pour tenter de répondre à ces multiples questions, ce cours se focalisera sur deux grandes problématiques – l'agriculture et plus globalement la protection des ressources naturelles – appliquées aux pays du Sud et notamment le continent africain.

¹ Hugon P. (2004), « L'aide publique au développement au regard des biens publics mondiaux », *Les Cahiers Français*.

CHAPITRE 1 : L'agriculture à l'épreuve du développement durable

Si la terre n'a jamais autant produit de quoi nourrir les hommes au niveau mondial et que les connaissances de l'Homme sur la nutrition n'ont jamais été aussi étendues, jamais le monde n'a connu autant de personnes sous-alimentées. Force est de constater que l'Afrique est la partie du monde qui souffre le plus de la sous-alimentation : 150 millions d'Africains étaient menacés par la faim à la fin des années 1980 ; ils sont environ 250 millions aujourd'hui. Et les projections à moyen terme sont encore plus alarmantes puisque leur nombre est estimé à 350 millions en 2025².

Paradoxalement, l'application des connaissances et des progrès ne trouve son terrain d'élection qu'en Occident, marginalisant ainsi les pays en développement où la malnutrition et la famine continuent à faire des ravages. Le dernier rapport de la misère dans le monde dressé par le Programme des Nations unies pour le développement « *vaincre la pauvreté* » est sans équivoque. L'extension de la famine dans les pays en développement, notamment en Afrique, n'est pas le fait du manque des terres cultivables et du manque de soutien des organismes internationaux. Elle est due à la **disproportion entre la croissance démographique et le progrès socio-économique, politique et technologique**.

De nos jours, à l'heure de la mondialisation, l'agriculture tient une place secondaire comme l'atteste sa part relativement modeste dans le commerce international : 7% de la valeur des échanges mondiaux enregistrés en 2004 d'après la FAO. Cependant, elle joue un **rôle non négligeable dans les pays en développement** car une forte partie de la population y vit de l'agriculture (souvent plus de 50%). En outre, sa contribution au produit national brut (PNB) est plus importante que dans les pays développés. Enfin, pour beaucoup de pays, l'agriculture représente l'essentiel des revenus tirés des exportations.

La dépendance de nombreux pays en développement à l'égard des exportations de produits primaires, et particulièrement de denrées agricoles, n'est pas un phénomène nouveau. Mais la mondialisation actuelle se caractérise, entre autres, par la **croissance des échanges agricoles**. La plupart des pays du Sud se sont engagés dans un processus de libéralisation dans lequel l'augmentation des exportations agricoles tient une place centrale : elle leur permet d'acquérir des devises nécessaires à leur développement. Cette évolution aboutit à une croissance importante des productions et s'accompagne d'une diversification des denrées commercialisées.

Mais le phénomène va bien au-delà : on assiste à une **généralisation de l'agriculture commerciale** dans les campagnes, dans sa forme principale d'agriculture d'exportation. Si ce phénomène peut être le fait d'anciennes régions agricoles, il se fait plus souvent par

² D'après le rapport PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) « vaincre la pauvreté », 2000.

incorporation de nouveaux espaces au domaine agricole mondial et de nouvelles populations à l'agriculture d'exportation.

Ce succès quantitatif est-il uniforme ? Derrière la réussite de certaines régions et de certains acteurs n'y a-t-il pas accroissement des inégalités entre ceux qui peuvent suivre le train de la « modernisation » et faire face aux lois de la concurrence internationale et les autres, géographiquement et/ou socialement marginalisés ?

Par ailleurs, l'agriculture n'est pas indépendante de toute une série de secteurs d'activités et de phénomènes qui la dépassent ou lui sont parallèles. Il convient alors de s'interroger sur les effets multiples de la mondialisation : concurrence des produits venus du Nord dans les pays du Sud, appel de la main d'œuvre des campagnes du Sud vers les régions industrielles et urbaines qui a des effets sur l'agriculture locale, etc.

1. Nouvelle géographie de l'agriculture dans les pays en développement

1.1. Les nouvelles conditions de la production

Un certain nombre de facteurs généraux explique l'extension des marchés pour l'agriculture des pays en développement. L'amélioration des conditions de manutention et de stockage des produits, la réduction des temps de transport et la baisse des coûts ont permis l'essor des exportations de produits frais. L'augmentation du niveau de vie dans les pays du Nord et l'évolution des goûts ont fait apparaître de **nouveaux marchés**, notamment pour de nombreux fruits tropicaux autrefois peu consommés. Ces phénomènes ne sont pas en soit nouveaux : ils s'inscrivent dans des évolutions de longue durée, antérieures à l'actuelle phase de mondialisation. Ils n'en jouent pas moins un rôle moteur dans l'expansion du commerce des produits agricoles.

Mais l'élément principal est constitué par les **politiques de libéralisation** mises en place dans la plupart des pays du Sud. A partir des années 1970-1980, et suite à la crise économique et financière qui les affecte, les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, etc.) poussent les pays du Sud à libéraliser leur économie, dans le cadre de « programmes d'ajustement structurel ». Dans le domaine agricole, ces mesures ont de nombreuses conséquences : démantèlement des sociétés d'état, arrêt des politiques de substitution aux importations de produits agricoles, limitation des subventions aux intrants (engrais, etc.). Ainsi au Pérou qui se lance dans une politique libérale dans les années 1990³, des institutions comme la Banque Agraire qui octroyait des prêts à des taux d'intérêt faible voire nul sont supprimés. L'assistance technique qui était assurée par les agences de la Banque Agraire

³ Dollfus O., Bourliand J., 1997, « L'agriculture de la côte au vent du néolibéralisme », *Problèmes d'Amérique latine*, n°25.

n'est que partiellement remplacée par de nouveau programme comme le Pronamachs⁴. Les principales structures de commercialisation des produits d'exportation disparaissent. Certes, **l'importance des réformes varie selon les États**. Par exemple, l'Union indienne, en dépit d'un net infléchissement libéral à partir de 1991, continue à subventionner les intrants et à soutenir, indirectement, ses exportations⁵. Mais dans la plupart des pays, les politiques agricoles fondées sur un encadrement serré de la paysannerie disparaissent.

Les droits de douane subissent partout une forte réduction. Dans le même temps, au nom de la théorie des avantages comparatifs, la Banque mondiale et le FMI poussent les pays du Sud à produire les denrées pour lesquelles ils ont le plus d'aptitudes. Il s'agit d'exporter essentiellement vers les pays du Nord (USA et Europe) des produits que ceux-ci ne produisent pas ou qu'ils ne produisent qu'à certains moments de l'année, grâce à des atouts climatiques : climats tropicaux, cycle des saisons inversé dans l'hémisphère Sud permettant de ravitailler en hiver boréal les pays du Nord...

Ce libéralisme touche aussi les ressources et les structures mêmes de la production, notamment dans le **domaine foncier**. En Amérique latine, la plupart des États qui avaient promulgué des réformes agraires reviennent dessus. Au Mexique, le « droit à la terre » pour tous les mexicains est retirée de la constitution en 1992. Au Pérou, la libéralisation permet la privatisation des anciennes coopératives sucrières et rend possible l'achat des terres des communautés paysannes. En Afrique, dans plusieurs pays, la mise en place de « codes fonciers » doit aboutir à la privatisation du sol dans des régions où la terre appartenait depuis longtemps de façon indivise aux groupes sociaux locaux. Cette évolution est censée permettre l'apparition d'une classe d'entrepreneurs agricoles qui doivent investir dans leurs exploitations pour produire des denrées commercialisées.

1.2. L'essor des productions d'exportation

La volonté de développer les exportations, dans le cadre de politiques libérales, se traduit par une **augmentation massive des productions**. Il faut cependant distinguer plusieurs cas.

Certaines denrées font l'objet d'un commerce international ancien. Il s'agit de produits « tropicaux » : café, cacao, caoutchouc, etc. La croissance de la production s'est poursuivie depuis les années 1980 avec l'extension de superficies cultivées chez les anciens producteurs, l'apparition de nouveaux pays producteurs et la hausse de rendements. Ainsi le **café** a connu une augmentation de production d'environ 20% durant la décennie 1990, liée à la hausse des tonnages récoltés en Amérique latine, première région productive mondiale, et à l'apparition de nouveaux producteurs importants en Asie (Indonésie, Vietnam). La chute

⁴ Programa Nacional de Manejo de Cuencas Hidrográficas y Conservación de Suelos (programme national d'aménagement des bassins hydrographiques et de conservation des sols).

⁵ Dorin B., Landy F., 2002, *Agriculture et alimentation en Inde. Les années vertes (1947-2001)*, Paris, INRA-Éditions.

des cours de plusieurs matières premières agricoles, contrairement à ce qui a pu se passer autrefois, comme lors de la crise des années 1930, n'entraîne pas une baisse de la production ou du commerce : les tonnages récoltés continuent d'augmenter, comme le montre l'exemple du coton.

La mondialisation s'accompagne également de l'essor de produits qui ne sont pas spécifiques des pays en développement mais pour lesquels certains de ceux-ci sont bien placés, car ils bénéficient de conditions favorables. Un exemple particulièrement significatif est celui du **soja**. Plusieurs pays latino-américains ont su devenir de grands producteurs de cette denrée et concurrencent avec succès les USA qui furent jusqu'en 2004 premier producteur mondial. Il s'agit du Brésil ou de l'Argentine et à un degré moindre de pays comme la Bolivie. L'élevage connaît de la même façon une forte extension, notamment en Amérique latine : l'existence de vastes espaces pour élever les bovins, l'amélioration des conditions de transport avec les navires frigorifiques ont favorisé les exportations de viande de pays comme l'Argentine ou le Brésil.

Si ces évolutions poursuivent des mouvements anciens, la multiplication de nouveaux produits mis sur le marché à grande échelle est plus originale. Il s'agit en général de produits frais qui bénéficient des nouvelles conditions de transport et du marché international : fleurs du Kenya, de Colombie, d'Équateur ; légumes du Burkina Faso ou du Kenya, asperges du Pérou, etc. Ces produits sont d'une extrême variété, les conditions locales permettant de développer des « **niches** » comme la production de brocoli en Équateur, le paprika sur la côte péruvienne, etc. En général, ils bénéficient des conditions favorables qui permettent de diminuer les coûts de production : main d'œuvre peu chère, foncier bon marché, etc.

Pour certains de ces produits tropicaux, les pays producteurs bénéficient d'une rente de situation climatique. C'est le cas de la mangue, dont le commerce mondial a connu un grand essor ces dernières années. La consommation de ce produit dans les pays du Nord est relativement récente (de façon importante à partir des années 1980) et en croissance rapide : dans l'Union européenne par exemple, les importations ont crû de 16% par an de 1986 à 2000. Les principaux producteurs, Inde et Chine exportent peu. Des pays africains (Côte d'Ivoire, Guinée, Afrique du Sud...) et latino-américains (surtout Brésil et Mexique) ont considérablement développé leur production.

Enfin, des denrées exportées bénéficient de la mode des produits dits « exotiques » d'un marché particulier. Ainsi, le quinoa, céréales des Andes, qui commence à être vendu par la Bolivie, ou le maïs à gros grain exporté du Pérou vers les USA.

1.3. Une nouvelle géographie

Les productions qui se développent le font en partie par reconversion des terres anciennement cultivées, notamment là où les voies de commercialisation favorisent la mise

en place d'une agriculture exportatrice, mais le plus souvent par extension sur de nouvelles terres. Le soja est produit sur de grands espaces, soit par reconversion d'anciennes régions agricoles (le Paraná au Brésil), soit par extension de la culture sur des terres nouvelles (Amazonie brésilienne et bolivienne). Dans ces régions, les producteurs bénéficient de sols « neufs » productifs, de terrains peu chers qui diminuent les coûts de production pourvu que des voies de communications soient construites pour assurer l'évacuation des produits.

De **nouvelles localisations** privilégiées apparaissent. En Équateur, la production de fleurs se développe sur les hautes terres, près de la capitale, Quito, et surtout à proximité de l'aéroport international. La production bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel, de sols volcaniques favorables, de ressources en eau abondante et d'une main d'œuvre relativement bon marché qui autorisent des coûts de production extrêmement bas. La proximité de l'aéroport permet d'embarquer rapidement les fleurs pour les marchés du Nord, principalement Miami, plaque tournante de la production redistribuée vers l'intérieur des États-Unis, l'Europe ou l'Asie.

Cependant, cette croissance des cultures d'exportation ne se fait pas au profit de tous les pays ni toutes les régions. Une grande partie de l'Afrique par exemple profite peu de ce mouvement parce que les conditions de productions ne sont pas bonnes ou parce que les régions sont enclavées : c'est le cas de la Centrafrique par exemple. Beaucoup de régions anciennement productrices de café sont confrontées au vieillissement des vergers et à la chute des cours. La fin des accords privilégiés entre l'Union européenne et certains producteurs de sucre remet en cause une des productions qui fit leur richesse.

Et au sein des États, des régions s'en sortent mieux que d'autres : au Pérou, la côte, proche des ports et favorisée par un climat chaud autorisant un grand éventail de productions pourvu qu'on puisse irriguer, bénéficie d'opportunités nouvelles, tandis que la montagne andine est gênée par l'enclavement, les fortes pentes et un certain abandon des pouvoirs publics.

Enfin, il ne faut pas oublier que, dans les régions « qui gagnent »⁶, on trouve des individus « qui perdent ». Ceci est en partie lié aux conditions et aux déséquilibres de la production.

⁶ Benko G., Lipietz A., 1992, *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF.

2. Les déséquilibres de la production : un impact négatif sur le milieu

2.1. Des conditions de productions favorables aux grands exploitants et destructrices du milieu

L'augmentation de la production est prioritairement le fait de **grandes exploitations**. Celles-ci produisent dans de meilleures conditions de rentabilité que les petites et sont donc plus compétitives sur le marché mondial. Elles bénéficient de capacités d'investissement qui autorisent la mise en valeur de vastes superficies. En outre, elles profitent parfois de passe-droit auprès des autorités, ce qui leur facilite l'appropriation de domaines étendus. La forte hausse de la production de soja en Amérique latine est ainsi le fait de grandes exploitations mécanisées utilisant des intrants coûteux : semences sélectionnées (en général OGM), engrais, etc. La mise en valeur de nouvelles terres se fait souvent au détriment des petits exploitants : en Amazonie brésilienne, les petits producteurs qui ne disposent pas de titres de propriété légaux sont chassés par les grands exploitants qui accaparent les terres parfois avec la complicité des autorités locales.

Les **petits producteurs** participent cependant au mouvement. Ils cultivent principalement des productions anciennes comme le café ou le cacao qui demandent peu de capitaux et peuvent être conduites essentiellement par la main d'œuvre familiale : 70% de la récolte mondiale de café proviendrait d'exploitations de moins de 10 hectares (FAO, 2000). Ils participent aussi, à côté des grandes exploitations, à certaines productions nouvelles (comme au Pérou avec la mangue). Ils ont cependant du mal à suivre les normes de qualité de plus en plus strictes imposées par les pays consommateurs car le respect de ces normes demande des soins minutieux, une grande compétence technique et surtout, des moyens qu'ils ne possèdent pas⁷. En outre, les grandes sociétés exportatrices préfèrent traiter avec les gros exploitants qui fournissent des quantités importantes, permettant de réaliser des économies d'échelle dans la collecte et le transport, et qui assurent plus facilement une quantité régulière.

Par ailleurs, l'extension de la production pose des **problèmes écologiques et sociaux** de plus en plus importants. Elle se fait souvent sur des terres réputées vides d'hommes mais qui en réalité ne le sont pas. Ainsi dans la province de Chaco (nord de l'Argentine), les grands producteurs de soja s'installent au détriment des populations amérindiennes locales qui sont chassées de leurs terres où elles pratiquaient des formes extensives de mise en valeur de l'espace. L'extension des cultures se fait aussi au détriment du milieu naturel, notamment en Amazonie et en Indonésie, où la grande forêt équatoriale a fortement reculé. Les défrichements sous climat très arrosé peuvent provoquer une érosion intense. La pratique de la monoculture épuise les sols et favorise localement la diffusion des parasites et des

⁷ Chaléard JL., Mesclier E., 2004, « Dans le nord du Pérou, l'agriculture commerciale augmente-t-elle les risques pour les petits producteurs ? », In David G, *Espaces tropicaux et risques, du local au global*, Orléans, Presses Universitaires d'Orléans-IRD.

maladies sauf à multiplier les traitements. Les nouvelles cultures sont en outre exigeantes en intrants (engrais, produits de traitements, etc.) qui contaminent les sols et les eaux.

2.2. Une concurrence inégale entre pays du Nord et du Sud

Dans le commerce international, la concurrence entre pays du Nord et du Sud est inégale. L'agriculture des petits producteurs (c'est-à-dire l'immense majorité) des pays en développement est le plus souvent faiblement productive. Si cette agriculture peut se maintenir dans le cadre d'une économie d'autosubsistance, il n'en est pas de même dès lors qu'une part notable de la production est destinée aux marchés. Ainsi, un exploitant australien ou nord-américain produit 500 à 1000 fois plus de grains par an qu'un paysan africain qui utilise des techniques manuelles⁸. Ce dernier ne peut donc produire aux mêmes coûts que le premier et le concurrencer.

En outre, la plupart des pays producteurs du Nord subventionnent, directement ou non, leur agriculture, faussant ainsi la « libre concurrence » qu'ils prétendent promouvoir à l'échelle mondiale. Cela se traduit d'abord sur le marché de certaines céréales comme le blé et le maïs : en dépit des évolutions récentes, l'Union européenne et les USA peuvent écouler leurs produits avec des aides sur le marché international ce qui leur permet de s'imposer dans certains pays pauvres. C'est valable aussi pour de nombreux produits comme le montre **l'exemple du coton** : les aides des pays riches à leur agriculture ruinent les petits producteurs africains (voir encadré 1).

Face à ces inégalités, les pays producteurs du Sud essaient de faire front. À la réunion de l'OMC à Cancun en 2003, le G20 qui regroupe les grands pays du Sud (Brésil, Chine, Inde, etc.) s'est opposé aux USA et à l'Union européenne dans le domaine agricole. Il a fait échouer les tentatives d'accords trop favorables aux pays du Nord. Le Brésil, gros producteur de coton, s'est associé aux pays africains pour lutter contre les aides importantes dont bénéficient les planteurs de coton du Nord. Toutefois, les pays du G20 militent pour une baisse des droits de douane et la fin des aides agricoles dans les pays du Nord qui favorisent surtout leurs gros exploitants mais qui laissent les petits producteurs démunis face à la concurrence.

En outre, les **intérêts des pays du Sud ne sont pas toujours convergents**. La théorie des avantages comparatifs les pousse à produire tous les mêmes denrées d'exportation, conduisant à l'effondrement des cours mondiaux : la production de café a été très supérieure à la consommation de 1998 à 2002, ce qui explique l'effondrement des cours au début des années 2000 (Figure 1).

⁸ Mazoyer M., Roudart L., 1997, *Histoire des agricultures du monde*, paris, Éditions du Seuil.



Figure 1 : Évolution du cours du café entre 2001 et 2010 (dollars/tonnes)(www.boursereflex.com)

Les tentatives d'accord sur les produits n'arrivent pas à être mises en place ou fonctionnent très mal en raison du peu d'intérêt des pays consommateurs et des mécontentes parmi les pays producteurs. Ainsi, l'accord sur le cacao en 1972 n'a jamais fonctionné et celui de 1993 reste limité. L'opposition des USA et des nouveaux producteurs d'Asie a découragé toute tentative d'instaurations de quotas de production. À la stagnation ou baisse tendancielle des prix en monnaie constante pour beaucoup de produits, s'ajoute une grande irrégularité des cours qui pèse sur les économies des États et sur les cultivateurs qui n'ont plus de systèmes régulateurs pour les protéger. En effet, les prix de la plupart des denrées agricoles sont très variables autant en raison des écarts de récolte d'une année sur l'autre que du caractère très spéculatif des marchés : les prix sont fixés sur quelques grandes bourses mondiales (New York, Londres, etc.) où interviennent les grandes maisons de commerce et depuis peu des fonds financiers qui jouent sur les cours.

La production de coton africain s'est fortement développée dans la zone soudanienne et sahélo-soudanienne à partir des années 1960. En Afrique francophone, des sociétés de développement, associant en proportion variable une société française (la Compagnie française de développement des textiles, devenue depuis peu Dagrif) et les États, sont chargées de promouvoir la culture. Ces sociétés avancent les intrants (semences, engrais, produits de traitement, etc.) aux paysans et se remboursent au moment des récoltes dont elles ont le monopole d'achat. Des cours relativement rémunérateurs, l'avance des intrants qui résout le manque de trésorerie des petits producteurs, la garantie d'achat expliquent la croissance spectaculaire de la production. L'Afrique occidentale et centrale francophone devient ainsi la deuxième zone exportatrice du monde. *A contrario* dans les pays n'ayant pas mis au point un système d'encadrement équivalent comme au Ghana, la production progresse peu.

À partir des années 1990, surviennent toutefois des difficultés liées à la baisse des cours mondiaux, aux surcoûts provoqués par la lourdeur de gestion des sociétés d'encadrement et à des problèmes techniques. Les institutions internationales poussent à la disparition des aides qui faussent la concurrence, à la suppression des monopoles d'achat, à l'éclatement et à la privatisation des sociétés d'encadrement. Ces dernières sont accusées de prélever des sommes trop élevées sur le prix du coton : à la fin des années 1990, moins de 50 % du prix mondial revient aux producteurs au Mali, au Burkina Faso, au Bénin, en Côte d'Ivoire.

Les pays ont réformé de façon très inégale leur système : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali, par exemple, ont privatisé les sociétés d'encadrement, la collecte et l'usinage du coton ; tandis que d'autres, comme le Tchad, ont peu touché jusqu'à présent à leur système. Les résultats des réformes semblent pour l'instant peu probants. La multiplication des usines d'égrenage du coton conduit à une surcapacité, comme au Bénin. Les nouvelles sociétés cotonnières sont peu disposées à aider les paysans car elles ne sont pas sûres du remboursement des crédits. Les coopératives et organisations paysannes, sur lesquelles on compte pour approvisionner les producteurs en intrants, fonctionnent de façon inégale selon les régions et sont encore, pour beaucoup, en gestation.

Surtout, les prix mondiaux sont déprimés parce que les pays développés aident leurs producteurs : en 2001 les prix sont tombés à leur plus bas niveau en monnaie constante depuis... 1793 ; en 2005, malgré une mauvaise récolte chinoise qui autorise une remontée, les cours restent inférieurs à 60 cents/livre américains, très au-dessous de la moyenne des années 1990 [CHALMIN, 2006]. L'aide aux planteurs de coton des principaux pays producteurs en 2004-2005 atteint 4,8 milliards de dollars (dont 2,2 milliards de dollars pour les seuls États-Unis, premier exportateur mondial), soit plus que le PNB de pays comme le Burkina Faso ou le Mali. Les institutions internationales ont ainsi poussé les États africains à ne plus soutenir leur filière cotonnière à un moment où les grands producteurs maintenaient ou prenaient de nouvelles mesures de protection. Les États africains peinent à faire valoir leurs droits devant l'OMC. La question, à l'ordre du jour de la réunion de HongKong en décembre 2005, n'a toujours pas été résolue.
Sources : BASSET [2004], CHALÉARD, CHARVET [2004], CHALMIN [2006].

Encadré 1 : Le coton africain⁹

⁹ Basset TJ., 2004, *Le coton des paysans. Une révolution agricole (Côte d'Ivoire, 1880-1999)*, Paris, IRD-Éditions.

3. Adaptations et réorientations des petits producteurs

L'évolution du commerce international et des règles de la concurrence contribuent à marginaliser les petits producteurs. Ceux-ci utilisent différentes voies pour s'adapter ou survivre.

3.1. L'adaptation à la mondialisation : groupements, agriculture « bio » et commerce équitable

Avec le retrait de l'État, les producteurs doivent chercher des moyens pour faire face aux acheteurs et s'organiser en vue d'une maîtrise et/ou d'une régulation des marchés. Les institutions internationales sont d'ailleurs favorables à ce genre d'initiative.

Souvent sous l'influence des ONG, les **petits producteurs s'associent** pour vendre leurs produits. Les groupements permettent d'obtenir des meilleurs prix, de répondre aux exigences des sociétés agro-exportatrices qui réclament de grandes quantités, voire de se défendre contre les multinationales. En Équateur, le groupement de paysans a ainsi facilité l'essor de la production de brocoli au sud de Quito. En Guinée-Conakry, l'association des producteurs de pomme de terre du Fouta Djallon a permis de lutter contre les importations à des prix de dumping en provenance des Pays-Bas et d'imposer la production locale sur le marché national.

Parallèlement aux groupements de producteurs se développent des **filières d'agriculture biologique et de commerce équitable**. Ces filières permettent de vendre les denrées d'exportation à des prix supérieurs aux cours mondiaux. Les produits « écologiques » supposent un accroissement du travail (utilisation d'engrais vert, désherbage manuels à la place des herbicides, etc.), mais ils ne demandent pas l'utilisation d'intrants coûteux et sont donc plutôt bien adaptés aux conditions de l'agriculture paysanne et d'exploitants sans grandes ressources. Mais ces marchés sont encore limités : le commerce équitable représente seulement 1% du commerce mondial bien qu'il progresse en Europe et en Amérique du Nord¹⁰.

Les produits du commerce équitable sont de plus en plus variés : banane, mangue, coton, etc. Ce commerce devient important pour certains produits comme le café dont le prix d'achat au producteur influe peu sur le prix de détail, relativement élevé et pour lequel la « qualité » joue un rôle important depuis longtemps. En Europe, les grandes enseignes de distribution ont d'ailleurs de plus en plus leurs propres marques de commerce équitable afin de s'assurer une part de ce nouveau marché.

¹⁰Le chiffre d'affaire de Max Havelaard (principal label de commerce équitable en Europe) a par exemple triplé en France entre 2004 et 2010.

3.2. La production pour les marchés nationaux : opportunités locales et concurrences internationales

Dans l'évolution des marchés, un phénomène majeur est sans doute celui qui est lié à la formidable **croissance urbaine** qu'ont connue les pays en développement depuis quelques décennies. Avec l'urbanisation, les habitudes alimentaires changent. Toutefois, une partie importante des citoyens, faite de migrants, continue de consommer des produits de sa région d'origine. Par ailleurs, à la différence des marchés extérieurs, les marchés intérieurs paraissent mieux connus et parfois plus accessibles par les petits producteurs : les ruraux ont des parents en ville, peuvent connaître les prix et l'état de la demande, etc.

Les productions fournies sont celles de l'agriculture locale ce qui ne demande pas de gros changements techniques. La plupart des petits exploitants font des cultures pour l'autoconsommation et vendent une partie de leur récolte pour approvisionner les villes. Parfois, ces cultures ont pris tellement d'importance qu'elles concurrencent les productions d'exportation à proximité des centres urbains. C'est le cas, autour des grandes agglomérations du golfe de Guinée en Afrique occidentale où le manioc, très consommé en ville, connaît une grande extension¹¹.

Lorsque les prix sont rémunérateurs, les grandes entreprises se lancent aussi dans le ravitaillement des villes. Au Brésil, la production de sucre, réalisée dans de vastes plantations, est stimulée par les aides au développement d'éthanol utilisé comme carburant dans les automobiles. Les producteurs de fruits ou d'oléagineux sont parfois de grandes entreprises qui fournissent les villes, notamment en Amérique latine et en Asie du Sud-est.

Ces marchés restent cependant limités par la faiblesse du pouvoir d'achat des populations locales : dans la plupart des cas, les cultures d'exportation sont plus rémunératrices que celles destinées au marché national. Par ailleurs, la production des petits exploitants subit la concurrence d'importations souvent à bas prix car les producteurs du Nord bénéficient de la haute productivité de leur agriculture et d'aides multiples. Enfin, les agricultures les moins compétitives (ou les moins protégées) des pays du Sud subissent la concurrence d'autres pays du Sud : ainsi, les importations de riz des USA, mais aussi d'Asie du Sud-est ruinent l'agriculture vivrière d'Afrique de l'Ouest.

3.3. Crise des agricultures et stratégies de survie

Dans l'incapacité de vivre de la seule agriculture, les exploitants utilisent de plus en plus des stratégies complexes qui associent des ressources tirées de l'agriculture et d'autres venant de métiers urbains ou de migrations lointaines.

¹¹ Chaléard JL., 1998, « Croissance urbaine et production vivrière en Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, n°185.

Les **revenus des migrants** en ville et plus souvent à l'étranger permettent de financer des infrastructures nécessaires à la vie courante ou d'améliorer les conditions de l'agriculture : ainsi, les émigrés de la vallée du fleuve Sénégal dont les envois d'Europe permettent de financer des puits et de créer de petits périmètres irrigués. Parfois, on assiste à de véritables réussites, comme l'essor de l'agriculture maraîchère irriguée près de Sétif, financée par les fonds des immigrés¹². Mais le plus souvent l'argent versé permet surtout à ceux qui sont restés sur place de survivre, comme dans les Andes Boliviennes¹³. Le départ de jeunes actifs n'entraîne pas, à l'échelle des pays en développement, une diminution de la population en raison des forts taux de croissance naturelle : sur les 40 dernières années, les campagnes des pays du Sud ont vu leurs effectifs démographiques progresser. Mais ce sont les jeunes actifs les plus dynamiques qui partent, ce qui pose localement des problèmes de main d'œuvre au moment des grands travaux agricoles.

La crise des petites exploitations agricoles qui cumule plusieurs problèmes dont la faible productivité du travail, la baisse des cours mondiaux des denrées tropicales et la difficulté à écouler certaines productions se traduit par la diffusion rapide des **cultures illicites** : pavot en Asie du Sud et du Sud-est, et depuis peu en Amérique latine ; coca en Amérique andine ; cannabis surtout au Mexique et en Afrique... Ces cultures fournissent des revenus par hectare sans commune mesure avec les autres cultures commerciales. Cet essor est permis aussi par une série de conditions générales qui dépassent le cadre de l'agriculture : autant que la crise de l'agriculture, la faiblesse des moyens de contrôle des gouvernements, la corruption fréquente des membres de l'appareil d'État, l'existence de paradis fiscaux permettant de blanchir l'argent sale et une demande en hausse dans les villes du Nord se conjuguent pour rendre compte de cette explosion. Les revenus tirés des cultures sont difficiles à connaître. Actuellement, le trafic des stupéfiants représenterait environ 8% de la valeur des échanges mondiaux (les plaçant juste après le pétrole !). Les tentatives pour limiter les productions paraissent dérisoires. Les programmes de lutte proposés par les États-Unis en Amérique latine heurtent les populations par la violence des moyens mis en œuvre (intervention de l'armée, destructions des cultures à l'aide de produits chimiques dangereux pour la santé, etc.). Ils provoquent des manifestations fortes des producteurs et ont des conséquences politiques importantes : les *cocaleros* boliviens ont soutenu en 2005 la candidature d'Evo Morales, élu président de la république, sur un programme remettant en cause la lutte contre la culture de coca. Par ailleurs, les programmes ne permettent pas de remplacer des productions illicites très rentables par d'autres mal rémunérées comme le café (qui rapporte 4 à 5 fois moins par hectare que la coca au Pérou en 2006). En Afghanistan, c'est la faiblesse des cultures commerciales disponibles et l'état de guerre qui expliquent le retour de la culture du pavot à grande échelle, alors qu'elle avait été un temps éradiquée par les Talibans.

¹² Côte M., 1996, *Pays, paysages, paysans d'Algérie*, Paris, CNRS- Éditions.

¹³ Cortes G., 2000, *Partir pour rester*, Paris, IRD- Éditions.

Conclusion du chapitre 1

La mondialisation se traduit par une forte extension et une diversification des productions agricoles dans les pays en développement, mais de façon complexe et parfois contradictoire.

La croissance des productions commercialisées n'est pas homogène et s'accompagne d'une double inégalité. Au plan spatial, des régions ou secteurs « gagnent » en bénéficiant de conditions qui permettent une adaptation à l'économie actuelle : régions favorisées au plan naturel, bien placée dans les circuits de commercialisation, etc. D'autres à l'inverse restent à l'écart ou sont de plus en plus marginalisées : zones enclavées ou vieilles régions agricoles qui n'ont pas pu se reconverter.

Sur le plan social, le fossé semble s'aggraver entre des producteurs qui sont compétitifs sur la scène mondiale et les autres. Les premiers bénéficient ou savent tirer parti de toute une série d'avantages : climatiques (permettant de fournir des produits tropicaux...), socioéconomiques (terre et main d'œuvre peu chère), etc. dans le cadre de vastes exploitations, ils peuvent directement concurrencer les producteurs du Nord dans certains domaines. Au contraire, les seconds sont en général des petits producteurs, sans grands moyens financiers, qui ont du mal à suivre les normes techniques imposées par le marché mondial, ou subissent la concurrence des exploitations hautement productives du Nord...et du Sud.

Les oppositions sont cependant à fortement nuancer selon les cas, et les associations locales peuvent être plus complexes : des petits ou des moyens producteurs réussissent sur des créneaux très spécialisés ; des petits producteurs côtoient les grands exploitants dans certaines régions ; des paysans peuvent à la fois auto-consommer une partie de leur production, vendre sur le marché urbain voisin et produire pour les marchés lointains. En fonction du milieu local, de l'histoire, des politiques nationales, chaque région et chaque groupe de producteurs répond de façon différente aux sollicitations et aux contraintes de la mondialisation.

Chapitre 2 : L'environnement face à la globalisation : l'exemple de l'Afrique de l'Ouest

Introduction : Des dispositifs en faveur de l'environnement insuffisants à l'échelle mondiale

Comment adopter des mesures susceptibles de préserver l'environnement à l'échelle globale ? Si des structures supra-étatiques ont vu le jour, comme l'Organisation Mondiale du Commerce ou le Fond Monétaire International pour réguler les échanges économiques ; force est de constater que les questions environnementales ne sont traitées par « qu'une série de dispositifs éclatés aux moyens réduits »¹⁴.

Dans le cadre de l'OMC, les récentes négociations à Doha en 2006 sur la libéralisation des échanges ont débouché sur une impasse et cet échec touche également le développement des biens et des services environnementaux, qui devraient permettre de lutter contre la pollution mais aussi favoriser une gestion durable des ressources. Certes, en différant la libéralisation complète des marchés agricoles, on évite peut être pour un temps la recherche à tout prix de gains de productivité qui augmenteraient la pression sur l'environnement ; mais cela **retarde aussi à l'échelle mondiale l'incitation à privilégier des modèles agricoles respectueux de l'environnement.**

Si l'on s'en tient strictement aux actions internationales en faveur de l'environnement, on constate que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dont le siège est pourtant basé à Nairobi, n'est pas en mesure de soutenir de grands projets de protection de l'environnement dans les pays du Sud, faute de moyens financiers adéquats. Quant aux accords multilatéraux environnementaux (AME), qui abordent des enjeux environnementaux majeurs, ils ne comportent pas de mécanismes de sanction en cas d'inexécution : leur efficacité reste donc discutable et peut même apparaître comme une contrainte pour les pays du Sud. Parmi les AME existantes, certains d'entre eux concernent plus particulièrement le Sud : c'est le cas de la Convention de Nairobi sur la diversité (1993), la Convention de Paris sur la lutte contre la désertification (1994), ou la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer (1982). La portée de ces AME reste très variable et leur ratification relève davantage du vœu pieux que d'une réelle volonté politique. La Convention de Montego Bay (Jamaïque), qui porte sur le droit des États à exploiter leurs ressources halieutiques tout en respectant et protégeant le milieu marin, est d'autant plus inefficace que les États du Sud n'ont souvent pas les moyens d'empêcher les bateaux de pêche étrangers de venir croiser dans leurs eaux territoriales et d'exploiter en toute impunité les bancs poissonneux. C'est ce qui se passe au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest, où des

¹⁴ Lepeltier S., 2004, « Rapport d'information n°233 sur la mondialisation et l'environnement », Sénat, 194p.

flottes entières de bâtiments Japonais et Chinois, dotés des techniques les plus modernes de pêche et de conservation, sont installées quasi à demeure.

Néanmoins, l'évolution des dispositifs ces dernières années montre que les organisations internationales en charge du développement, telles que le PNUD ou la Banque Mondiale, intègrent progressivement dans leurs programmes la dimension environnementale. Ainsi la Banque Mondiale veille de plus en plus à la bonne complémentarité entre lutte contre la pauvreté et préservation de l'environnement, ce dernier critère devenant essentiel pour l'obtention de soutien financier. C'est ainsi qu'au Salvador, un projet de développement de culture de café, offrant à la fois de bons rendements et une protection efficace contre l'érosion des sols a pu être financé. A Madagascar, qui doit faire face à un processus de déforestation accru, la Banque Mondiale a apporté son aide financière à la création d'une Fondation pour les aires protégées et la biodiversité.

1. Les défis environnementaux de l'Afrique

De nombreux problèmes environnementaux se posent en Afrique de l'Ouest comme autant de défis lancés aux décideurs et aux intervenants extérieurs qui se doivent de leur accorder une priorité absolue dans l'élaboration de stratégies durables de développement. Ces défis environnementaux se posent de la manière la plus visible sur le plan strictement biophysique, par le biais de problèmes écologiques majeurs comme la **déforestation** et la **détérioration des terres arides**. Ils se posent aussi sur le plan humain quand on considère les conséquences de la pression démographique et de la pauvreté sur les ressources naturelles du milieu.

1.1. Rappels historiques sur la planification environnementale en Afrique

Très tôt en Afrique, on prit conscience de la nécessité de protéger les habitats naturels, ce qui se traduisit par la création des parcs nationaux. En 1892, le président Kruger de l'Afrique du Sud crée la réserve de Sabi, devenue depuis le Kruger National Park. En 1925, le roi Albert de Belgique fait de même en créant le sanctuaire des Gorilles, devenu aujourd'hui le Parc zaïrois des Virunga. En 1927 à Madagascar, une série de réserves naturelles voit le jour sous le contrôle du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Entre 1934 et 1939, trois autres grands parcs sont créés dans ce qui était alors le Congo belge et partout en Afrique les administrations coloniales suivent le même chemin.

Déjà à l'époque coloniale, des écologues mesuraient l'impact négatif de certains types de développement sur l'environnement, notamment celui des projets dits d'amélioration de l'élevage (comme les tentatives de contrôle de la mouche tsé-tsé) et les projets d'agriculture à large échelle calquée sur le modèle européen. Malgré cela, à l'issue des indépendances, les nouvelles agences d'aide, bilatérales comme multilatérales, continuèrent souvent les mêmes

types de développement avec, par conséquent, les mêmes dommages sur l'environnement. Raison simple : les mêmes spécialistes - agronomes, forestiers - hier employés dans les administrations coloniales avaient été recrutés par ces nouvelles agences comme la Banque Mondiale, la FAO, les agences de coopération anglaise et française, en raison de leur expérience des milieux tropicaux dans les ex-colonies (Falloux et Talbot, 1992).

Avec le changement d'échelle des efforts de développement, la détérioration de l'environnement devint progressivement plus reconnu devant la prise de conscience environnementale et une plus grande attention internationale portée aux nouveaux États africains. Les premières actions furent plutôt des réactions : **identifier, évaluer et tenter de diminuer les impacts environnementaux négatifs du développement**. Ce fut le début des études d'impact réalisées une fois les dossiers de projets prêts plutôt qu'antérieurement. Tout en reconnaissant l'utilité de ces études, on en mesura rapidement les limites et donc la nécessité d'aller au-delà des projets pour considérer les problèmes environnementaux dans leur ensemble, ce qui conduisit aux premiers efforts de planification stratégique. L'USAID (*United States Agency for International Development*), l'agence américaine d'aide, fit œuvre de pionnier dans ce domaine en réalisant des profils environnementaux par pays, première tentative rapidement suivie d'efforts parallèles des autres agences.

Dans les années 70 et 80, on parvint à des modes de planification stratégiques plus élaborés grâce à une plus large concertation entre les agences d'aides, certaines organisations non gouvernementales et les gouvernements. Ce fut le début des Stratégies Nationales de Conservation promues par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), les études maritimes régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et les Plans Nationaux Anti-Désertification lancées à l'époque des grandes sécheresses du Sahel par le Bureau des Nations Unies pour la région Soudano-Sahélienne (UNSO), le Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS et le Club du Sahel). Il y eut aussi des efforts de planification plus sectoriels tels que les Plans d'Actions Forestier Tropicaux (PAFT) et les schémas directeurs pour l'énergie.

Dans le cheminement de ces nouvelles initiatives, on prit de plus en plus conscience des liens essentiels entre environnement et développement et de la nécessité d'aller de démarches sectorielles vers une approche globale intersectorielle. La scène était alors prête pour l'émergence des processus des Planification Nationale d'Action pour l'Environnement (PNAE), la résultante d'expériences acquises et de courants convergents de pensée.

1.2. La désertification : un enjeu majeur

Le phénomène de la désertification (Figure 2) en région soudano-sahélienne est celui ayant reçu la plus grande attention dans la communauté internationale, depuis les grandes sécheresses des années 1970 et l'importante baisse de la pluviosité observée au Sahel dans

les années 1970 et 1980 par rapport aux niveaux enregistrés dans les années 1950 et 1960 (années références souvent associées à une période de bonne pluviosité). Il est néanmoins important de faire la part des choses entre les effets de la sécheresse et de l'activité humaine sur l'environnement.

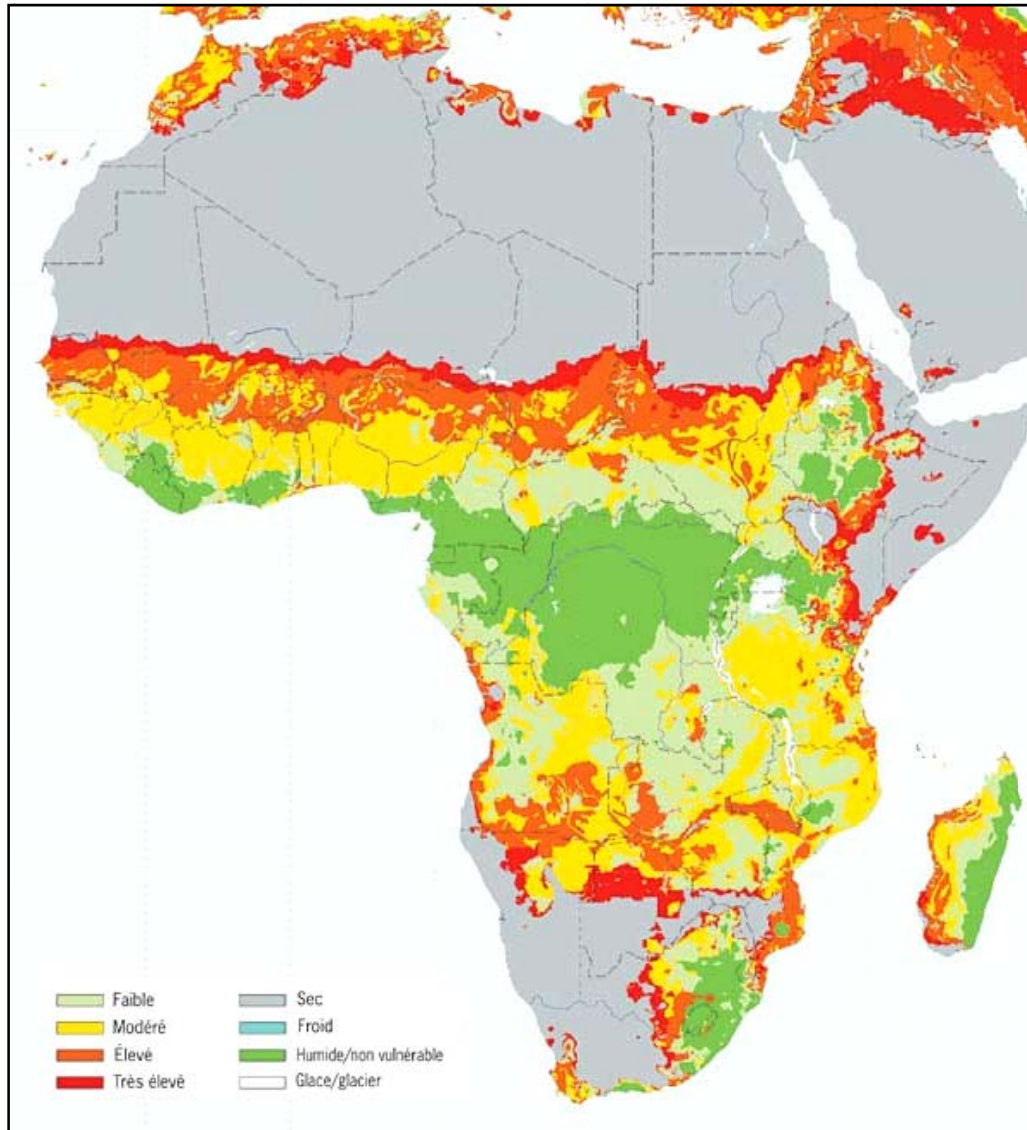


Figure 2 : Vulnérabilité à la désertification en Afrique (Source : Reich et al, 2001)

A la différence de la sécheresse, la désertification relève d'un **phénomène complexe** où les **activités humaines jouent le rôle de principal facteur** déclenchant de la dégradation « irréversible » du sol et de la végétation. Trois grandes causes humaines dont les interactions sont encore mal connues sont généralement citées : la **surexploitation agricole** (qui résulte conjointement de l'accroissement de la population et du développement des cultures de rente), le **surpâturage** et la **déforestation**. La désertification se manifeste donc non seulement dans des zones caractérisées par des périodes de sécheresse (par exemple la zone sahélienne), mais aussi en des endroits sans contact avec le désert à proprement parler dans les zones semi-humides ou humides.

En Afrique de l’Ouest, les problèmes humains liés à l’environnement s’associent aux effets pervers de la croissance démographique, à ceux liés aux migrations entre mondes rural et urbain ou entre pays sahéliens et côtiers, au particularisme du droit foncier et, plus généralement, à la pauvreté, à la fois cause et effet d’une dégradation de l’environnement. Selon Engelhard et Ben Abdellah¹⁵, il existe pour l’Afrique, comme ce fut le cas dans certaines régions de l’Europe avant la révolution agricole, une relation causale entre l’accroissement de la pression démographique, la dégradation du milieu écologique et la baisse de la production agricole par tête. Streeten¹⁶ (1992) considère que la pauvreté est le pire ennemi du développement durable, alors que la dégradation de l’environnement ne fait, à son tour, qu’aggraver la pauvreté. Les projets visant à la réhabilitation des écosystèmes et à la responsabilisation des populations envers la gestion de leur environnement n’auront ainsi de chance de succès que si les **besoins fondamentaux** des gens sont satisfaits. On ne peut reprocher aux populations rurales le fait de chercher à satisfaire leurs besoins alimentaires avant de se préoccuper de leur environnement. Le plus souvent, ces collectivités savent pertinemment qu’elles contribuent à la détérioration de leurs terroirs. Ont-elles le choix quand il s’agit, à court terme, de leur survie?

La dégradation du milieu naturel due à la sécheresse, à la désertification et au déboisement n’a pas laissé insensibles les responsables africains et les bailleurs de fonds. Plusieurs stratégies, d’abord de conservation puis de mise en valeur et de protection des ressources naturelles, ont été élaborées et de multiples plans et actions ont été entrepris. Les nombreuses conférences et accords-cadres ont débouché, dans bien des cas, sur la **création d’institutions et d’organismes de coordination régionaux et sous-régionaux**. Il existe ainsi en Afrique, et particulièrement en Afrique de l’Ouest, un grand nombre d’organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles et plus spécifiquement de l’aménagement des bassins fluviaux et lacustres : l’Autorité du bassin du Niger (ABN), l’Organisation pour l’aménagement et le développement du bassin de la rivière Kagera (OBK), l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l’Autorité de développement intégré du Liptako Gourma (ALG). A cela s’ajoutent des institutions de l’ONU, des ONG et des institutions financières ou d’assistance bilatérale ou multilatérale.

Des stratégies nationales ont également été conçues en matière de lutte contre la sécheresse et la désertification, de gestion des ressources naturelles ou de gestion de l’environnement. Mais il en est résulté une multitude de plans, de programmes et d’actions non concertés qui ont engendré de sérieux problèmes de duplication, de superposition, de compétition et de coordination. Pour être crédible et efficace, les actions doivent en effet reposer sur une large concertation entre les commanditaires nationaux au niveau des buts et

¹⁵ Engelhard P. et Abdellah T. B. (1992), « Environnement, développement et pauvreté », *Le Courrier*, vol. 133, pp. 73–77.

¹⁶ Streeten P. (1992), « Des institutions pour un développement durable », *Revue Tiers-Monde*, vol. 130, pp.455–470.

des objectifs, de la stratégie d'action et des moyens. Cela suppose donc une concertation préalable au niveau national ; condition qui n'est pas toujours satisfaite. Ce manque de concertation fait qu'il n'est pas possible de standardiser les unités et les échelles de mesure pour les informations accumulées sur la gestion des ressources naturelles. Il s'ensuit donc un éternel recommencement de collecte de données pour chaque action ou opération de développement dans ce domaine.

Le cas burkinabè est un bel exemple de ce phénomène, car on y compte au moins huit cadres d'action différents sur l'environnement, très peu liés entre eux :

- la stratégie de lutte contre la sécheresse et de développement recommandée par le CILSS ;
- la stratégie de lutte contre la désertification émanant de la précédente ;
- la stratégie nationale de conservation de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature ;
- le plan national de lutte contre la désertification ;
- le plan national d'action environnementale ;
- le plan d'action forestier tropical ;
- le plan national de gestion des terroirs villageois ;
- le plan de développement économique et social.

Les priorités environnementales, à l'échelle régionale et nationale, ont ainsi besoin d'être clairement délimitées. Les populations responsables de la mise en œuvre des initiatives doivent y trouver leur compte et sentir qu'elles participent aux prises de décision. Les politiques arrêtées ne peuvent en effet exercer leur plein impact sur les menaces pesant sur les écosystèmes sans que les populations les plus directement concernées soient parties prenantes des solutions avancées.

1.3. La déforestation

Plus encore que la désertification, la déforestation exerce un pouvoir de mobilisation sans pareil auprès des grandes ONG et des opinions publiques des pays du Nord. Que les forêts africaines, prises globalement, reculent ne fait aucun doute. Mais pourquoi pas s'il s'agit d'aménager des espaces pour l'agriculture et répondre aux besoins des hommes¹⁷. La forêt n'a pas vocation à être intouchable, elle entre dans des cycles de recomposition des milieux et des paysages qui rythment l'histoire des civilisations. Les forêts d'Europe occidentale sont toutes des créations humaines.

Parler de forêt c'est entrer dans le domaine de la complexité. Particulièrement quand il s'agit des forêts tropicales, qu'il faut nécessairement décliner au pluriel : il y a peu de chose en

¹⁷ Pourtier R. (2005), *L'environnement en Afrique, nature, sociétés et développement*, Conférence des présidents des Cours suprêmes des états francophones d'Afrique sur la contribution du droit au développement durable.

commun entre les forêts sèches ou claires, les fourrés à euphorbes de Madagascar, les mangroves littorales et les **forêts équatoriales humides** (dites aussi sempervirentes ou ombrophiles). Ces dernières représentent des **écosystèmes d'une biodiversité sans pareille** : entre 50 % et 75 % des espèces animales et végétales de la planète, dont un grand nombre non encore répertoriées, vivent dans ces milieux chauds et humides extrêmement propices à la prolifération des êtres vivants. On comprend l'importance des forêts équatoriales pour la connaissance scientifique, et les enjeux de la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel, ne serait-ce que pour en dresser l'inventaire et comprendre le fonctionnement d'écosystèmes encore très imparfaitement explorés.

Les immensités vides d'hommes du bassin du Congo (centre de la RDC, Nord-est du Gabon, Nord du Congo Brazzaville) hébergent les forêts humides les moins altérées d'Afrique. Mais, en dehors de ces espaces de forêts primaires, les formations forestières portent la marque, forte ou ténue, de l'action humaine, fût-elle ancienne. C'est pourquoi la question des forêts impose d'en répertorier les usages et d'en distinguer les différents types d'acteurs. Les populations, aujourd'hui relictuelles, qui ne vivent que de prélèvements sur la biomasse (cueillette, chasse et pêche) - Pygmées des forêts denses humides, Bushmen des forêts claires - sont si intimement liées aux écosystèmes forestiers que la préservation de ceux-ci est la condition même de la survie de leur identité culturelle : **biodiversité et ethno-diversité** fusionnent dans de communes préoccupations concernant l'avenir des peuples autochtones des forêts tropicales. Pour les populations des régions humides, la forêt remplit d'importantes fonctions par ses ressources cynégétiques, l'appoint alimentaire des produits de cueillette, la pharmacopée, la fourniture de bois de feu et de matériaux de construction, sans oublier ses usages culturels. Elle entre par ailleurs dans les cycles de production agricole : la culture itinérante sur brûlis demeure la technique de production la plus répandue ; elle pourrait sans grande difficulté évoluer vers des formes d'agroforesterie moins consommatrices d'espace, ce qui sera de toute façon une nécessité avec la croissance démographique.

Aux usages traditionnels de la forêt dense s'est ajoutée **l'agriculture d'exportation** : les plantations de café, cacao et autres produits tropicaux ont largement entamé les forêts d'Afrique de l'Ouest. Enfin, l'exploitation industrielle du bois, pour les besoins du marché intérieur et surtout de l'exportation taille des coupes sombres dans des forêts jusqu'alors préservées. L'abattage d'arbres centenaires dont la puissance et la majesté ne peuvent laisser indifférent représente une source de profit pour les entreprises, mais n'est-ce pas un appauvrissement du patrimoine naturel de l'humanité ? La préservation des forêts africaines occupe en tout cas une position aujourd'hui centrale dans les débats environnementaux, débats complexes car la tentation d'une tutelle écologique mondiale interfère avec les enjeux politiques nationaux et les dynamiques locales¹⁸.

¹⁸ Smouts M-C. (2001), *Forêts tropicales jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Presse de Sciences Po.

1.3.1. Étendue des ressources forestières et évolution

Qu'en est-il au juste du « recul » de la forêt, cheval de bataille de tant d'ONG ? Question plus compliquée qu'on pourrait croire, ne serait-ce que parce qu'il n'existe pas une définition satisfaisante, universellement reconnue, de la forêt et encore moins des différents types de forêt. Les scientifiques eux-mêmes ne s'y retrouvent pas, ce qui conduit à des appréciations divergentes des taux de couverture forestière et des rythmes de déboisement. D'après la FAO (2007¹⁹), la forêt humide reculerait en moyenne d'environ 1% par an, beaucoup plus rapidement en Afrique occidentale qu'en Afrique centrale (Tableau 1 et Figure 3).

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)		Taux de variation annuelle (%)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	248 538	239 433	236 070	-910	-673	-0,37	-0,28
Afrique de l'Est	88 974	80 965	77 109	-801	-771	-0,94	-0,97
Afrique du Nord	84 790	79 526	76 805	-526	-544	-0,64	-0,69
Afrique australe	188 402	176 884	171 116	-1 152	-1 154	-0,63	-0,66
Afrique de l'Ouest	88 656	78 805	74 312	-985	-899	-1,17	-1,17
Total Afrique	699 361	655 613	635 412	-4 375	-4 040	-0,64	-0,62
Monde	4 077 291	3 988 610	3 952 025	-8 868	-7 317	-0,22	-0,18

Tableau 1 : Le couvert forestier et ses variations (FAO, 2007)

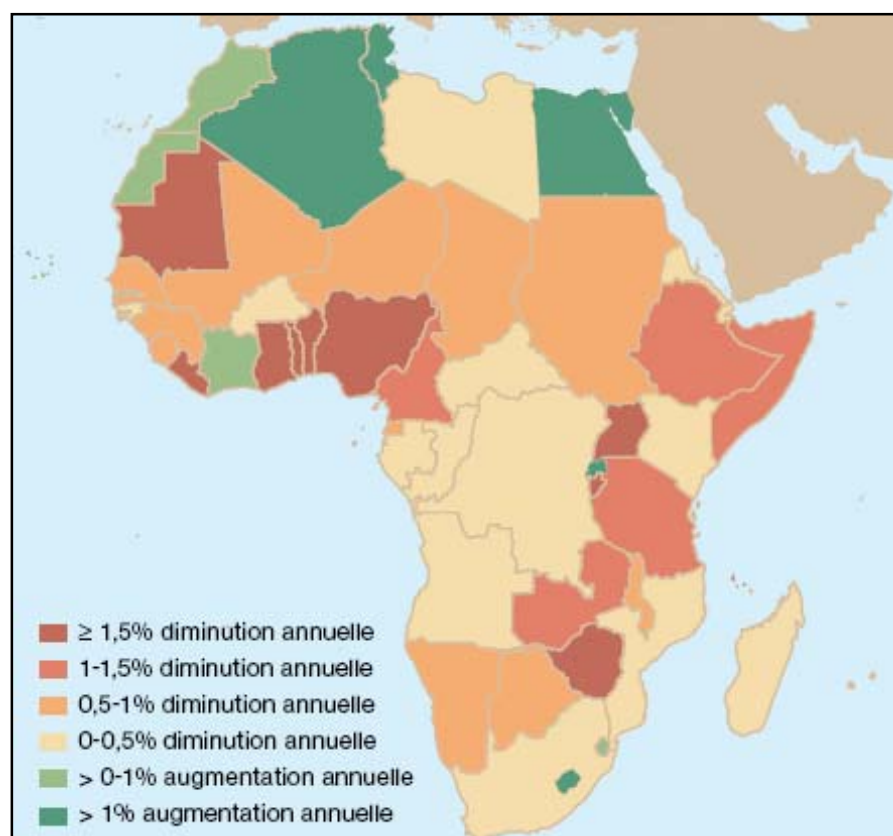


Figure 3 : Évolution des superficies forestières en pourcentage, par pays ou région, entre 2000 et 2005 (FAO, 2007)

¹⁹ FAO (2007), *Situation des forêts du monde en 2007*.

Ces données d'ensemble recouvrent des situations très contrastées et ne s'appuient pas toujours sur des informations d'une fiabilité indiscutable. Par exemple, une étude précise du couvert forestier en République centrafricaine, sur le terrain et à l'aide de l'imagerie aérienne (photographies, images prises de satellites) a révélé que la forêt dense couvrait des espaces deux fois plus étendus que ce que l'on affirmait d'ordinaire²⁰. Malheureusement, il n'existe que quelques pays dans lesquels le couvert forestier s'accroît, ou s'améliore de façon marginale, et la plupart sont les « pays à faible couvert forestier » d'Afrique du Nord, où d'importants efforts ont été déployés pour établir des plantations forestières (FAO, 2007). Il est clair que la mise en œuvre de politiques forestières doit s'accompagner d'études scientifiques, en particulier les études conduites aux échelles locales et régionales, celles où s'appliquent les programmes d'aménagement.

Il convient aussi de distinguer les **défrichements forestiers** qui répondent aux besoins agricoles et alimentaires des populations et **l'exploitation forestière** destinée à approvisionner les marchés du Nord, et aujourd'hui celui de la Chine aux appétits insatiables. Les premiers sont probablement inévitables tant que s'exercera une forte pression démographique. La seconde, qui fait l'objet de critiques répétées - et généralement justifiées - de la part des écologistes, pourrait être **davantage encadrée**. Il ne fait pas de doute que la coupe du bois a été excessive en Côte d'Ivoire, d'autant que la construction de pistes forestières a ouvert autant de brèches par où se sont engouffrés les migrants à la recherche de terre à cacao : les chantiers forestiers ont préparé la déforestation agricole. Mais l'exploitation du bois n'est pas uniformément destructrice. Le Gabon exporte de l'okoumé depuis 1892. La source ne s'est pourtant pas tarie car cette essence de forêt secondaire présente une remarquable faculté de reprise après abattage ; il suffit d'un bon ensoleillement. La repousse naturelle de l'okoumé sur les anciennes coupes et sur les jachères abandonnées a conduit à rompre (y compris dans les programmes de la Banque mondiale) avec les politiques de reboisement qui, dans ce cas précis, n'ont de justification ni économique ni écologique.

1.3.2. Les différentes fonctions des ressources forestières

- **Fonctions productives**

La production de bois et de produits forestiers non ligneux (PFNL) est une fonction très importante des forêts et des terres boisées africaines, qui a un impact considérable sur le développement socioéconomique. Environ 30 % de la superficie forestière totale est principalement affectée à la production, contre une moyenne mondiale de 34 %. L'étendue des forêts affectées à la production régresse en Afrique (Tableau 4). Toutefois, il est difficile de dire si cette tendance doit être considérée comme positive ou négative, du point de vue

²⁰ Boulvert Y., *République centrafricaine. Carte phytogéographique à 1/1 000 000*, Notice explicative n° 104, ORSTOM, 1986.

de la gestion durable des forêts. En effet, elle peut indiquer qu'une plus grande surface est mise hors production pour renforcer la conservation de la diversité biologique et d'autres fonctions des forêts, mais aussi que des forêts productives sont défrichées au profit d'autres utilisations des terres.

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	45 268	43 790	41 992	-148	-360
Afrique de l'Est	30 678	27 646	26 119	-303	-305
Afrique du Nord	35 067	32 899	31 331	-217	-313
Afrique australe	9 527	11 031	12 083	150	210
Afrique de l'Ouest	27 789	24 548	23 134	-324	-283
Total Afrique	148 329	139 913	134 658	-842	-1 051
Monde	1 324 549	1 281 612	1 256 266	-4 294	-5 069

Tableau 2 : Superficie des forêts principalement affectée à la production (FAO, 2007)

Une autre question importante au sujet des fonctions productives des forêts est de savoir si le niveau des prélèvements de bois est supérieur à la coupe annuelle autorisée. En Afrique, près de 90 % de ces prélèvements sont utilisés comme combustible, contre moins de 40 % dans le monde (Figure 4).

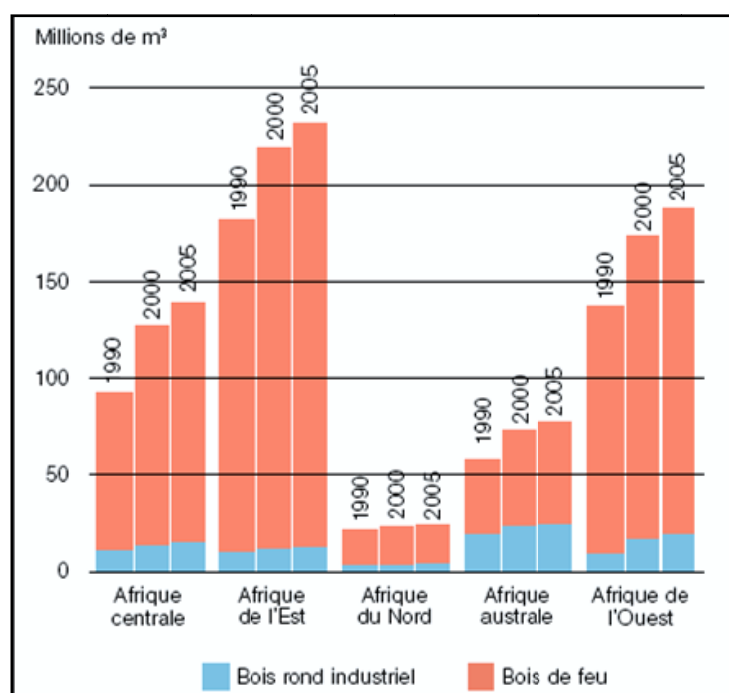


Figure 4 : Extraction de bois (FAO, 2007)

Pour l'ensemble du continent, les quantités de bois prélevées en 2005 ont été estimées à 1 % du matériel sur pied, avec toutefois de grandes variations entre les régions résultant dans une large mesure de la disparité des conditions d'accès aux ressources forestières et de la proportion d'essences commerciales. Ainsi, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le volume récolté représente environ 0,06 % du matériel sur pied estimé, contre plus de 7 % en

Afrique du Nord. **Faute d'informations sur les coupes annuelles autorisées, on peut difficilement se prononcer sur la durabilité des prélèvements actuels.** En Afrique, le bois est surtout utilisé comme combustible et la demande est en grande partie couverte par la production des autres terres boisées et des arbres hors forêts. Comme les niveaux de prélèvement de bois sont principalement déterminés par la demande du marché et l'accès aux forêts, les zones facilement accessibles sont exploitées plus intensivement que les zones reculées.

- **Fonctions protectrices**

Pour les 43 pays qui ont fourni des informations, la superficie de forêts principalement affectées à la protection représente environ 4,5 % de la superficie forestière, et est tombée de 21,4 millions d'hectares en 1990 à 20,6 millions d'hectares en 2005, suivant en cela la tendance à la réduction du couvert forestier mondial (Tableau 3).

Sous-région	Superficie (1 000 ha)			Variation annuelle (1 000 ha)	
	1990	2000	2005	1990-2000	2000-2005
Afrique centrale	368	746	651	38	-19
Afrique de l'Est	3 748	3 633	3 574	-12	-12
Afrique du Nord	3 645	3 819	3 861	17	8
Afrique australe	2 692	2 480	2 279	-21	-40
Afrique australe	10 939	10 610	10 247	-33	-72
Afrique de l'Ouest	21 392	21 287	20 613	-10	-135
Total Afrique	296 598	335 541	347 217	3 894	2 335

Tableau 3 : Superficie des forêts principalement affectées à la protection (FAO, 2007)²¹

Cependant tous les pays n'utilisent pas cette désignation, et il se peut que certaines fonctions protectrices soient incluses dans la catégorie « à usages multiples » (Figure 5). En pourcentage du couvert forestier total, l'étendue déclarée de forêts principalement destinées à la protection est faible en Afrique centrale, mais cela s'explique au moins en partie par l'insuffisance des rapports sur ce sujet. Un certain nombre de pays ont accéléré leurs activités de boisement principalement axées sur la protection de l'environnement, à savoir le boisement des zones dégradées aux fins de la conservation des sols, l'établissement de brise-vent et de rideaux-abris pour protéger les champs agricoles, la stabilisation des dunes de sable et les plantations urbaines et périurbaines visant à accroître les valeurs d'agrément. Dans les 46 pays ayant fourni des données sur cette activité, l'étendue de forêts plantées à des fins de protection a augmenté de 400 000 hectares au cours de la période

²¹ Note: Moins de 50 % des pays d'Afrique centrale ont été en mesure de fournir des données sur ce paramètre.

1990-2005. L'essentiel de l'augmentation (plus de 87 %) a concerné la sous-région pauvre en forêts de l'Afrique du Nord.

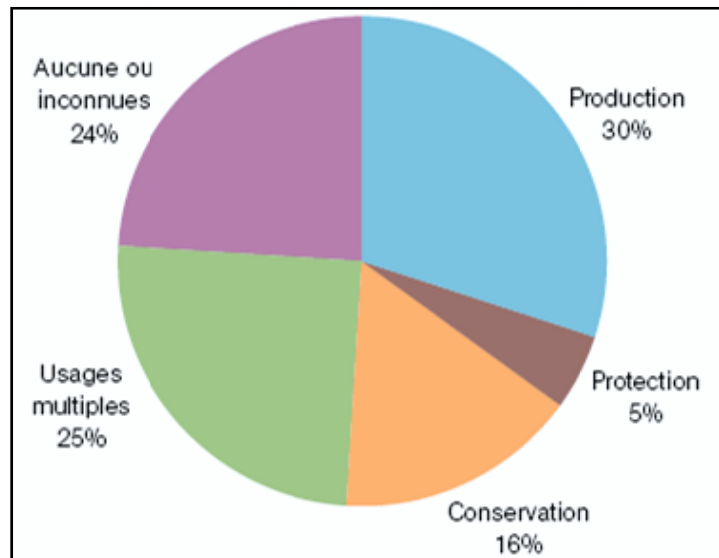


Figure 5 : Principales fonctions attribuées aux forêts africaines en 2005

La superficie totale des forêts à vocation de protection est donc en léger recul pour l'ensemble de l'Afrique, l'Afrique du Nord étant la seule sous-région à afficher une légère expansion (Tableau 3). Cependant, la superficie de forêts plantées à des fins de protection s'accroît dans quatre sous-régions et dans la région dans son ensemble. Globalement, il est impossible de conclure que les fonctions de protection s'améliorent, mais à la différence d'autres éléments thématiques, les tendances ne sont pas alarmantes.

- **Fonctions socioéconomiques**

La valeur des prélèvements de bois (bois de feu et bois rond industriel) en Afrique est passée de 2,1 milliards à quelque 3,9 milliards de dollars EU entre 1990 et 2005. Cependant, en dépit de cette croissance relativement rapide, la part de l'Afrique dans la valeur mondiale des prélèvements de bois n'était que de 6,5 % en 2005, alors que ce continent possède environ 16 % du couvert forestier de la planète. La contribution globale du secteur forestier au Produit intérieur brut (PIB) a augmenté de façon marginale, passant de 7,3 milliards de dollars EU en 1990 à environ 7,7 milliards de dollars EU en 2000 (Figure 6). Cependant la part du secteur forestier dans le PIB total a reculé au fil du temps, tombant de 1,7 pour cent en 1990 à environ 1,5 % en 2000. Ce déclin résulte dans une large mesure de la croissance plus rapide des autres secteurs et de l'augmentation du PIB, alors que la valeur ajoutée dans le secteur forestier n'a pas progressé de façon significative.

Au sein du secteur forestier, la valeur ajoutée dans les sous-secteurs de la transformation du bois et des pâtes et papiers est restée à peu près inchangée (Figure 6), et la production de bois rond (bois rond industriel et bois de feu) représente près de 57 % de la valeur ajoutée. Ces données sont en contraste avec la situation mondiale, où les sous-secteurs de la transformation du bois et des pâtes et papiers représentent ensemble près de 78 % de la valeur ajoutée, contre 22 % seulement pour la production de bois rond. La part de l’Afrique dans la valeur ajoutée résultant du secteur forestier est estimée à 2,2 % du total mondial. Les parts du continent dans les valeurs ajoutées des sous-secteurs des industries du bois et des pâtes et papiers sont respectivement de 1,3 et de 1,1 %, alors que la production de bois rond représente environ 5,7 % de la valeur mondiale.

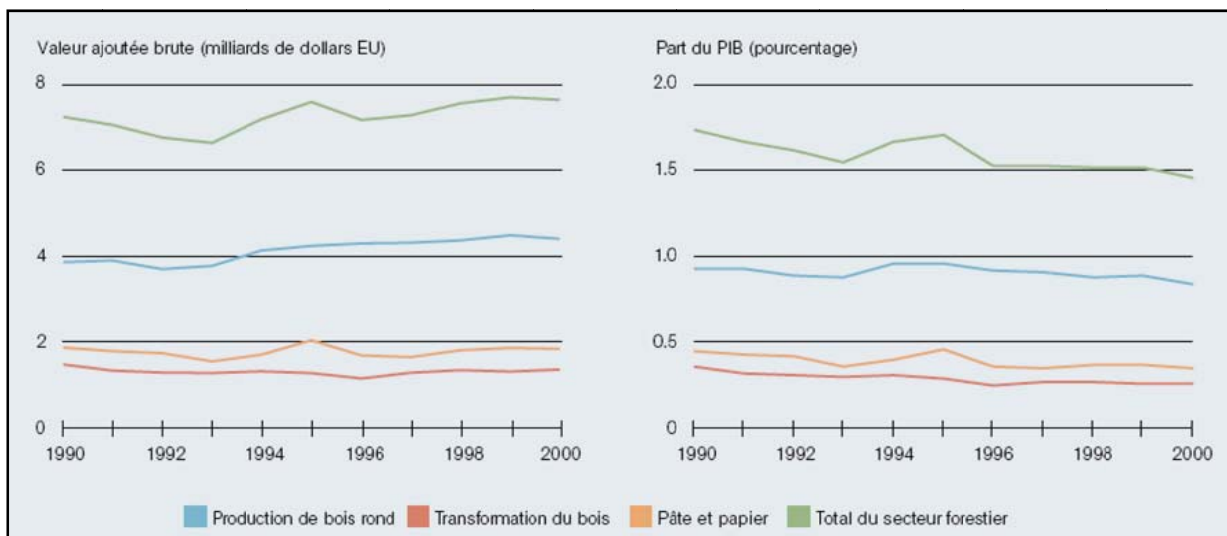


Figure 6 : Tendances de la valeur ajoutée dans le secteur forestier, 1990-2000

Il existe de nombreux pays où, grâce au développement de sous-secteurs compétitifs comme la transformation du bois et les pâtes et papiers, la part de valeur ajoutée provenant du secteur forestier est élevée, malgré le niveau extrêmement faible de la valeur ajoutée dans le sous-secteur de la production de bois. Il s’agit là d’une leçon importante, à savoir que la possession de vastes étendues de forêt et l’augmentation de la production de bois ne sont des conditions ni nécessaires ni suffisantes pour qu’il existe une industrie forestière dynamique. L’avantage naturel (par exemple, l’existence de vastes étendues de forêts) est de plus en plus remplacé par un avantage compétitif.

La majeure partie des activités de production (en particulier de bois de feu) et de transformation du bois (par exemple, sciage de long, production de charbon de bois, récolte et commerce de PFNL) se font dans le secteur informel, et sont par conséquent exclues des statistiques nationales. Il est de ce fait difficile d’évaluer l’importance socioéconomique du secteur forestier en Afrique. L’importance du secteur informel soulève aussi quelques problèmes majeurs en ce qui concerne l’avancement vers la gestion durable des forêts. Les opérateurs du secteur informel n’ayant généralement aucun droit sur la terre et sur les forêts, la récolte du bois et des autres produits est pour l’essentiel « illégale » au regard du

cadre juridique existant dans la plupart des pays. Quand les droits sont mal définis, les populations ne sont guère incitées à gérer les ressources de manière durable. En outre, la majorité des personnes qui dépendent du secteur informel sont pauvres, et n'ont pas les moyens de pratiquer ce type de gestion. Aussi apparaît-il qu'il faudrait améliorer le fonctionnement du secteur informel pour progresser sur la voie de la gestion durable des forêts.

1.3.3. Cadre juridique, politique et institutionnel

Plus de la moitié des pays d'Afrique ont élaboré une **nouvelle politique forestière** durant la dernière décennie ou s'y emploient actuellement. La tendance générale est à une gestion des forêts plus durable, décentralisée, avec un renforcement de l'accès et des droits de gestion des populations et des communautés locales et une augmentation des investissements du secteur privé (FAO, 2007). Plusieurs pays ont fait de la lutte contre la pauvreté un objectif central de leur politique forestière. Dans de rares cas, la foresterie est prise en compte dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Environ les deux tiers des pays ont aussi un programme forestier national en cours dont l'exécution est plus ou moins avancée, et 21 d'entre eux ont établi des partenariats avec le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.

L'application des nouvelles politiques a été ralentie par un **certain nombre d'obstacles** : appui politique insuffisant au secteur forestier ; faible aptitude à mettre en œuvre des processus qui soient participatifs et ouverts sur d'autres secteurs ; et capacités limitées de mobiliser des ressources financières extérieures et intérieures visant à appuyer des actions stratégiques clés. D'importantes réformes de la législation forestière ont été introduites dans de nombreux pays africains. Depuis 1992, plus de la moitié de ces derniers ont élaboré de nouvelles lois ou codes forestiers. Si ces réformes diffèrent par leur approche et leur profondeur, elles tendent d'une manière générale à :

- renforcer le processus d'aménagement des forêts ;
- promouvoir la gestion durable des forêts ;
- favoriser la gestion communautaire et privée des forêts, notamment la décentralisation des responsabilités, avec une participation locale accrue ;
- reconnaître les problèmes relatifs à l'environnement et à la biodiversité, notamment l'importance de la protection des forêts.

Malgré les améliorations de la législation forestière, la mise en œuvre et l'application des lois laissent encore à désirer dans la plupart des pays. De nouvelles dispositions légales ont été promulguées dans des pays politiquement instables avec une faible volonté politique, des organisations de la société civile fragiles, des capacités administratives insuffisantes et des économies locales et nationales en difficulté.

Alors que dans quelques pays, de nouvelles lois forestières contiennent des dispositions visant à transférer les droits d'utilisation et de gestion à des particuliers ou à des communautés, les administrations publiques jouent encore un rôle prépondérant presque partout sur le continent. Dans de nombreux pays, les institutions forestières nationales n'ont ni les moyens ni la capacité de s'acquitter des tâches qui leur sont assignées par la loi.

Au moins un tiers des pays d'Afrique ont subi des réformes structurelles de leurs administrations forestières au cours de la dernière décennie. Dans quelques pays, les départements des forêts ont été transférés à de nouveaux ministères de l'environnement. Des réformes institutionnelles ont donné lieu à une décentralisation des pouvoirs de gestion des ressources forestières et/ou à une dévolution des droits de gestion aux populations locales et au secteur privé. La mise en œuvre reste insuffisante dans de nombreux pays et les taux de mortalité élevés dus au SIDA et à d'autres maladies ont eu une incidence négative sur les institutions.

Un certain nombre de pays ont restructuré leurs systèmes nationaux de recherche agronomique, dont fait partie la recherche forestière. La tendance dominante est à la régionalisation de la recherche agricole au sein des pays, avec des programmes régionaux entrepris par des équipes de recherche multidisciplinaires. Quoique justifiée et positive à bien des égards en théorie, cette restructuration risque dans la pratique d'affaiblir les capacités de recherche forestière des pays, en diluant les compétences nationales limitées. Dans certains pays, la coordination des activités de recherche aux niveaux national et régional laisse à désirer.

Les fonds accordés par les gouvernements et les donateurs à la recherche forestière ont diminué au cours des 10 dernières années. Les institutions d'enseignement forestier en Afrique varient considérablement, par le montant des financements reçus, le nombre de diplômés et la qualité des programmes d'études. Selon une enquête menée dans des pays subsahariens (FAO, 2007), les institutions d'enseignement forestier de neuf pays ont indiqué que les financements étaient intermittents, en baisse et essentiellement puisés dans les ressources nationales. Le nombre de diplômés décernés (niveau brevet technique) a considérablement baissé, principalement à cause du faible taux d'inscription et de la fermeture de programmes d'études débouchant sur un brevet. De manière générale, les besoins en matière d'enseignement forestier ne sont pas identifiés comme il convient et les plans sont mal articulés. Les autorités forestières, le secteur privé et les instituts de formation doivent engager un dialogue multipartite pour mieux planifier l'enseignement forestier. Plusieurs réseaux ont été créés dans ce domaine, notamment le Réseau d'enseignement agro-forestier pour l'Afrique (ANAFE) et le Réseau des instituts d'enseignement forestier et environnemental d'Afrique centrale (RIFFEAC).

Un fait nouveau particulièrement positif consiste dans le renforcement, au niveau des politiques, de la coopération régionale visant à résoudre les problèmes forestiers, grâce à des initiatives comme la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC), la

Commission en charge des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les dirigeants de nombreux pays africains ont démontré qu'ils étaient déterminés à soutenir la gestion durable des forêts par des lois, des politiques et des programmes forestiers nationaux. Dans beaucoup de pays, le manque de capacités et de ressources continue d'entraver la bonne application de ces réformes. En ce qui concerne cet élément thématique, on peut cependant conclure que des progrès significatifs ont été accomplis pour établir un cadre visant à la gestion durable des forêts, et pouvant servir de base aux autres éléments thématiques.

En Afrique, l'avancement vers la gestion durable des forêts est donc lent et inégal. L'environnement juridique et politique s'améliore néanmoins dans de nombreux pays, comme en témoignent l'engagement politique aux plus hauts niveaux, l'élaboration de programmes forestiers nationaux dans toute la région, et la nouvelle législation forestière progressiste dans de nombreux pays. Des partenariats régionaux comme le NEPAD et la COMIFAC offrent un cadre d'action solide.

Une bonne connaissance du fonctionnement des écosystèmes forestiers rend possible une exploitation raisonnée de la forêt, dans l'esprit du développement durable. L'action des écologistes européens, les menaces de boycott des bois tropicaux commencent à porter leurs fruits (Pourtier, 2005). Les certifications accordées aux entreprises appliquant un cahier des charges en faveur de la protection de l'environnement ont des effets indéniablement positifs sur les méthodes de gestion de la ressource. Au Gabon, les Concessions forestières en aménagement durable (CFAD) répondent à ces nouvelles exigences – malheureusement certaines sociétés, notamment asiatiques, ne voyant que le profit immédiat, ne se préoccupent pas de l'avenir. Ce qui est vrai ici ne l'est pas forcément ailleurs. Encore une fois, il convient de ne pas généraliser mais d'étudier les situations au cas par cas.

L'expérience des dernières décennies a montré qu'il était illusoire de prétendre soustraire des territoires, à toute forme de présence humaine. Les États sont trop faibles pour faire respecter des réglementations souvent inadaptées aux contextes locaux. Les réserves de nature ne remplissent pleinement leur fonction que dans les régions éloignées des lieux habités, comme l'immense parc de la Salonga au centre de la RDC. Hormis ces cas, forcément de plus en plus rares, la conservation cède le pas à des formes plus réalistes associant les habitants à la gestion de parcs nationaux. Dans ce débat fondamental sur les relations entre l'homme et la nature, tout dépend en dernier ressort des densités de population.

2. Les aires protégées : une solution pour allier économie et environnement ?

Les aires protégées d'Afrique avec leurs faune et flore sauvages sont des produits à haute valeur commerciale. Ces ressources renouvelables sont une source de revenus à travers les activités écotouristiques (chasse sportive), commerciales (vente de la chasse, des produits artisanaux locaux tels que le cuir et les peaux), des produits de consommation (viande, poisson) et d'autres produits utiles aux communautés rurales. Cependant, la protection de plusieurs aires protégées est compromise à cause principalement de l'augmentation de la population. Avec une population dépassant 700 millions d'habitants et un taux d'accroissement annuel avoisinant 2.9%, les écosystèmes de forêts et des savanes subissent une forte pression²². Plusieurs autres facteurs menacent la gestion des aires protégées, notamment le manque de ressources financières pour assurer leur conservation à long terme. Compte tenu des erreurs du passé, il apparaît indispensable de repenser non seulement le choix des zones à conserver mais aussi les approches de gestion qui doivent concilier conservation et satisfaction des populations locales.

2.1. Contexte

Les pays africains ont consacré une grande partie de leur territoire à la conservation. Ainsi, les aires protégées couvrent plus de 2.4 millions de km². On remarque sur la figure 7 une croissance de la superficie des aires protégées qui a atteint un sommet de 250 000 Km² en 1970, année qui a connu la plus grande mise en réserve des espaces naturels.

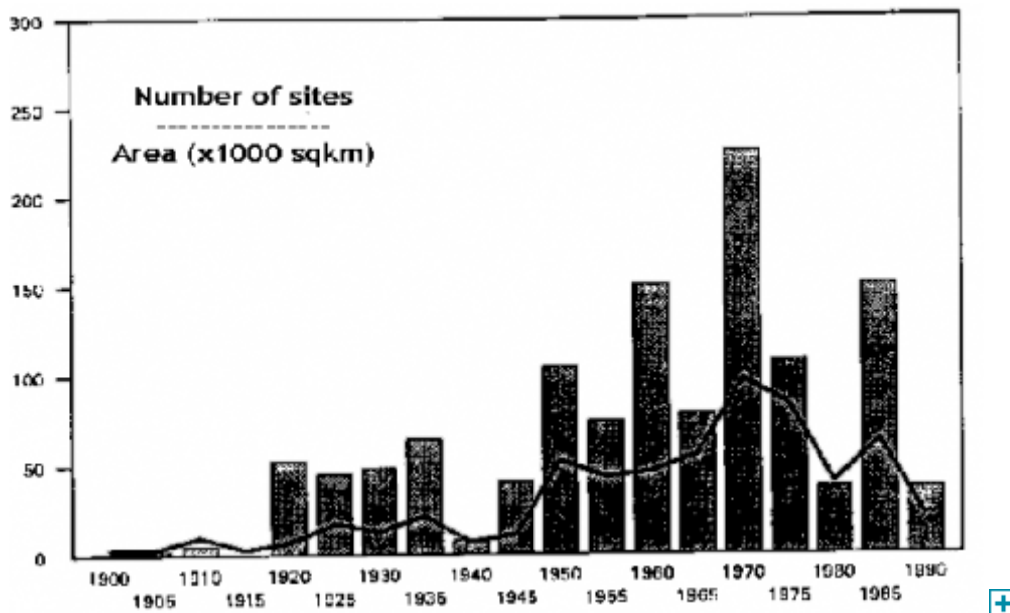


Figure 7 : Augmentation des aires protégées (valeurs non cumulatives) Source : UICN (1994)

²² Goudie, A. 2000. *The human impact on the natural environment*. The MIT Press, Cambridge, Massachusetts 511p.

Comme on le constate sur la figure 8, l'ensemble des pays africains ont créé des aires protégées sur leur territoire. La superficie occupée par ces espaces varie cependant énormément d'un pays à l'autre. En outre, il semblerait que tous les écosystèmes n'y sont pas représentés de façon significative. C'est le cas des mangroves, des lagunes, des lacs et de certains autres types forestiers²³.

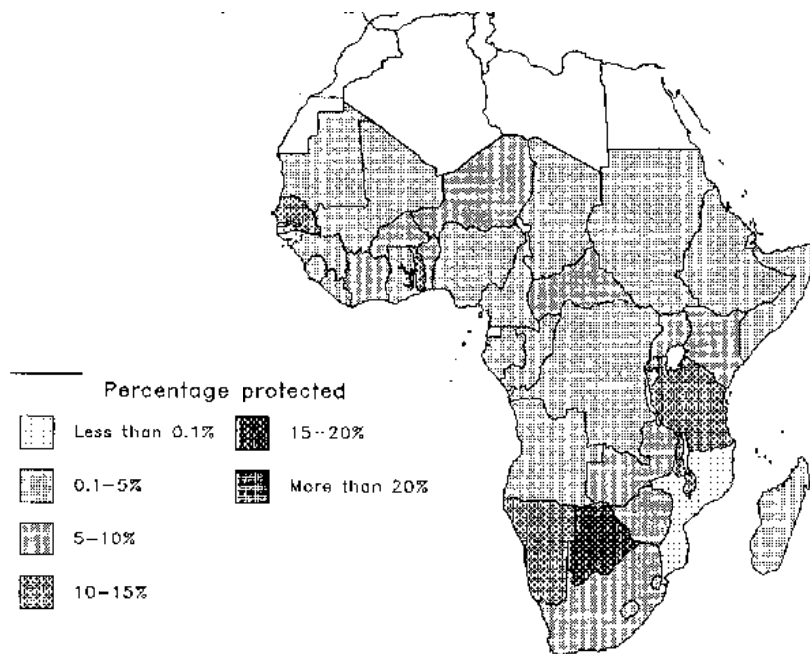


Figure 8 : Pourcentage de la superficie des aires protégées à l'intérieur de chaque pays. (UICN, 1994)²⁴

2.2. Les aires protégées d'Afrique sont-elles en danger ?

La chasse, l'exploitation forestière et la destruction des forêts à d'autres fins commerciales menacent fortement la préservation de plusieurs aires protégées en Afrique. Cette situation est due principalement à la **forte augmentation de la population** dans certains pays²⁵. Les problèmes d'instabilité politique et les conflits entraînent une destruction de ces zones qui sont envahies par des populations fuyant la guerre ou en quête de nouvelles terres agricoles. Durant les conflits comme la guerre au Rwanda, le parc national Virunga est ainsi devenu un refuge pour des milliers de réfugiés. Plusieurs autres menaces sont dues à l'exploitation minière, aux feux de brousse intentionnels pour pratiquer la chasse, le développement des

²³ Harmon, D., éd. 1992. *Research in protected areas: results from the IVth World Congress on National Parks and Protected Areas*. George Wright Forum, 9(3-4): 17-168.

²⁴ UICN, 1994. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. Commission des parcs nationaux et des aires protégées de l'Union mondiale pour la nature, avec l'assistance du Centre mondial de la surveillance continue de la conservation. 102 p.

²⁵ UICN, 1999. *Parks for biodiversity : policy guidance based on experience in ACP countries*. Prepared par la Commission Mondiale pour les Aires Protégées pour l'UICN. Brussels et UICN, Gland, Switzerland and Cambridge, U.K..

activités telle que la construction des routes. On peut noter par exemple le développement trans-Kalahari du chemin de fer au Botswana, qui a affecté le Central Kalahari Game Reserve; la construction de grands barrages qui ont affecté les écosystèmes dans et autour du Parc National de Kora au Kenya et l'invasion des plantes exotiques en Mauritanie causant une sérieuse menace pour les plantes et animaux locaux.

- **Financement des aires protégées**

Un grand nombre de gouvernements estiment que les zones protégées doivent « couvrir leurs propres frais »²⁶. En fait, certaines d'entre elles sont hautement rentables et rapportent des recettes élevées, en particulier grâce au **tourisme**. D'une façon plus générale, les zones protégées jouent un rôle économique important en maintenant un certain « équilibre écologique ». Malheureusement, tous ces avantages ne sont pas quantifiables et sortent du cadre des concepts économiques habituels.

Le manque chronique d'argent pour couvrir le coût des mesures requises pour la conservation représente un des principaux facteurs qui limitent l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans la plupart des pays africains. La nécessité d'améliorer le financement national des réseaux d'aires protégées et d'obtenir des sources internationales de fonds fait l'objet d'un débat permanent et d'initiatives novatrices. Outre le problème du sous-financement, les organismes gouvernementaux sont fortement handicapés par leur fréquente incapacité à conserver les fonds collectés dans les aires protégées. Les organismes responsables de la conservation ne sont guère incités à mettre en œuvre des programmes générateurs de recettes s'ils sont obligés de remettre celles-ci au trésor public, comme cela arrive fréquemment. Leur manque d'autonomie financière décourage souvent les initiatives visant à établir des liens avec le secteur privé²⁷. La modification des structures institutionnelles pourrait être un autre moyen d'apporter des changements importants aux modes de financement de la gestion des aires protégées.

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) constitue le mécanisme international de financement le plus important pour la conservation dans les pays en voie de développement. C'est également lui qui finance les activités de la Convention sur la diversité biologique. À l'heure actuelle, toutes ces sources de soutien à la conservation à l'échelle internationale fournissent leur contribution de façon ponctuelle, imprévisible et non systématique. Or, pour assurer une conservation efficace et durable, il est indispensable de pouvoir compter sur un soutien systématique et constant.

²⁶ Mengue-Medou C., 2002, « Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation », *VertigO*, Volume 3 Numéro 1.

²⁷ James, A.N. 1999. *Institutional constraints on protected area funding*. *Parks*, 9(2): 15-26

- **Cadre institutionnel des aires protégées**

En Afrique francophone, la gestion des aires protégées ne se fait pas de manière autonome. Elle est souvent associée à une structure dominante comme les Ministères : du Tourisme et de l'Environnement (Sénégal, Burkina Faso, République Centrafricaine, Cameroun, Togo, Gabon) ou du Développement rural, de l'Eau, de l'Agriculture (Tchad, Mauritanie, Guinée Bissau, Niger, Mali, etc.). Seuls quelques pays ont des structures indépendantes qui gèrent les aires protégées. C'est le cas de l'Institut Zaïrois de Conservation de la Nature (IZCN), de l'Office Rwandais des Parcs Nationaux (ORPN) et de l'Institut Burundais de la Conservation de la Nature et de l'environnement (IBCNE). En général, les structures qui gèrent les aires protégées sont associées avec les services forestiers dont l'administration varie à l'intérieur du pays d'un gouvernement à l'autre.

En Afrique anglophone, une réforme de la législation paraît plus qu'indispensable car plusieurs textes juridiques qui régissent la gestion de ces zones sont devenus caducs par rapport au concept de gestion intégrée. Dans certains cas, la législation date de l'époque coloniale. Il arrive souvent que la gestion des aires protégées soit sous la supervision de plusieurs départements ministériels, ce qui complique davantage leur administration et crée des problèmes supplémentaires. Dans certains pays, il existe des incitations pour le secteur privé à posséder leurs propres aires protégées comme c'est le cas en Afrique du Sud et au Malawi. En 1990, 359 fermes couvrant 46 000 km² étaient ainsi enregistrées comme réserves de faune et chasse appartenant aux opérateurs privés en Namibie et 2 000 km² de forêts privées en Ouganda. Quand à l'Afrique du Sud, environ 0.2% de toutes les aires de conservation appartiennent au secteur privé, soit près de 620 000 hectares.

- **Les atouts des aires protégées**

Les aires protégées, lorsqu'elles fonctionnent correctement, remplissent trois rôles principaux : la conservation *in situ* de la diversité des écosystèmes et des paysages naturels et semi-naturels ; la création de zones de démonstration d'utilisation durable des terres et des ressources ; et la fourniture d'un appui logistique à la recherche, au suivi, à l'enseignement et à la formation en matière de conservation et de durabilité. Ces fonctions sont associées grâce à un système de zonage consistant en une ou plusieurs zones centrales, où l'ingérence humaine est minimale, puis une zone concentrique qui sert de tampon et accueille davantage d'activités humaines, comme la recherche, l'éducation à l'environnement et la formation, ainsi que des activités de tourisme et de loisirs (Figure 9).

La zone de transition vers l'extérieur sert de lien avec le reste de la région et permet notamment de promouvoir des activités de développement, par exemple la recherche expérimentale, l'utilisation traditionnelle ou la modernisation, les établissements humains, l'agriculture. Des efforts sont faits pour mettre au point des activités en coopération avec des scientifiques, des propriétaires fonciers, des agriculteurs et les populations locales. La

constitution de telles aires protégées exige, outre la réforme impérative des systèmes fonciers et de la réglementation en vigueur, la participation effective de la population locale.

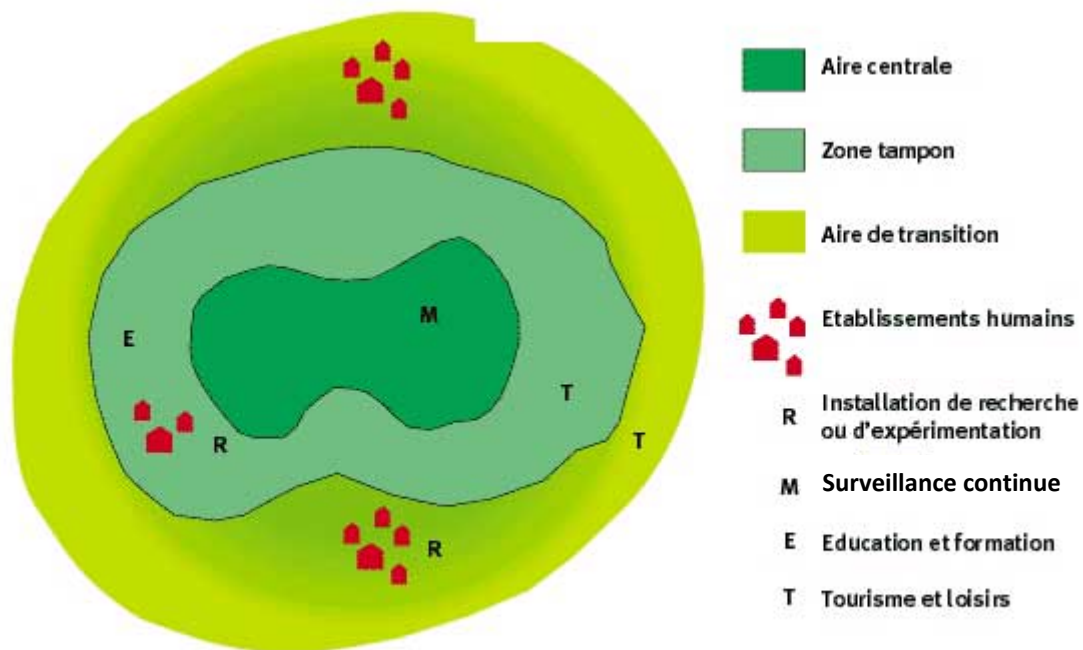


Figure 9 : Zonage schématique d'une aire protégée (Mengue-Medou, 2002)

La création du Ranch de gibier de Nazinga au Burkina-Faso illustre bien cette condition. Cette zone était totalement vide de faune en 1973, date à laquelle une ONG canadienne a fait le pari, avec le gouvernement burkinabé, de réhabiliter cette zone totalement dégradée, en raison, entre autres, d'un braconnage intensif pratiqué à la fois par la population locale et par des personnes venues du Ghana. L'objectif à terme était de faire du retour de la faune dans cette région un élément de développement économique local. Grâce à une bonne gestion des relations avec les villages existants et à la construction de quelques lacs artificiels visant à favoriser l'abreuvement du gibier dans la saison sèche, la faune s'est enrichie de centaines d'éléphants et de buffles, de milliers d'antilopes et de gazelles, ainsi que de nombreuses espèces de singes, d'oiseaux et de reptiles. Le Parc, institution nationale directement gérée par le Ministère de l'Environnement du Burkina Faso, offre au visiteur deux philosophies différentes d'approche à la nature :

- la zone centrale, dédiée à la protection intégrale et au repeuplement, est ouverte au tourisme photographique et de vision;
- la bande extérieure est dédiée à la chasse sportive, mais seulement en relation à quelques espèces et pour un nombre limité de têtes de bétail fixé sur la base de recensements annuels.

Autour du Ranch de Nazinga il existe 11 villages, principalement de l'ethnie Gurunsi, pour une population totale estimée de 2 600 habitants, essentiellement formée de familles qui habitaient à l'intérieur du Parc et qui ont été déplacées dans la zone de frontière.

- **Efficacité de la gestion des aires protégées**

L'élaboration de méthodes d'évaluation de l'efficacité des aires protégées est encore relativement peu avancée. Cette question suscite toutefois un intérêt croissant, et d'importants efforts ont été réalisés à cet égard depuis quelques années, en partie à cause de la prise de conscience de l'importance de la gestion adaptative. On peut évaluer l'efficacité des aires protégées du point de vue de la protection de la diversité biologique, de la capacité institutionnelle, des impacts sociaux et du statut juridique. La plupart des initiatives africaines prises jusqu'à présent portent principalement sur le premier point : l'efficacité de la conservation de la diversité biologique dans les aires protégées. Mais dans une aire protégée pouvant contenir des milliers ou des dizaines de milliers d'espèces, il est extrêmement difficile de les inventorier et d'évaluer l'évolution de leur situation.

Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, un travail considérable reste donc à faire pour mettre au point des méthodes efficaces de suivi. Par exemple, l'utilisation d'espèces témoins pourrait être d'un grand secours, mais on connaît encore mal les rapports qu'elles ont avec la diversité biologique totale et le fonctionnement des écosystèmes²⁸. En outre, tant que des méthodes simples et peu coûteuses ne seront pas disponibles, il y a peu de chances qu'un suivi soit assuré, surtout dans les cas où les ressources humaines et financières pouvant être consacrées à la conservation sont limitées.

Des efforts ont récemment été entrepris pour mettre au point des outils permettant d'évaluer l'efficacité des aires protégées dans une optique plus générale, en incluant des facteurs institutionnels, sociaux et quantitatifs en plus des facteurs biologiques. La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMAJ) a créé en 1998 un groupe de travail sur l'efficacité de la gestion et organisé deux ateliers internationaux sur cette question en 1999. La CMAJ a proposé un cadre d'évaluation²⁹ prévoyant cinq types d'évaluation :

- L'évaluation de la **conception**, pour examiner la planification ou la conception d'un réseau d'aires protégées, en particulier ses carences éventuelles, son adaptation aux objectifs prévus et sa représentativité ;
- L'évaluation des **intrants**, pour déterminer si les ressources (fonds, personnel, équipement et infrastructure) utilisées pour gérer la ou les zones protégées sont adéquates et comment elles sont réparties ;
- l'évaluation du **processus**, pour examiner les normes du système de gestion ainsi que les processus et les fonctions utilisés pour l'administration de l'aire protégée ;

²⁸ Lindenmayer, D.B., Margules, C.R. et Botkin, D.B. 2000. *Indicators of biodiversity for ecologically sustainable forest management*. Conservation Biology, 14(4): 941-950.

²⁹ Hocking M. et Phillips, A. 1999. *How well are we doing? - some thoughts on the effectiveness of protected areas*. Parks, 9(2): 5-14.

- L'évaluation des **extrants**, pour déterminer dans quelle mesure les plans ainsi que les objectifs ou les normes prévus ont été atteints ou respectés ;
- L'évaluation des **résultats**, pour déterminer dans quelle mesure les objectifs de la gestion sont atteints.

2.3. Nouvelles approches pour la gestion des aires protégées

La planification et la gestion des aires protégées ont connu un changement radical au cours de la décennie écoulée³⁰. Elles se caractérisaient autrefois par le monopole du gouvernement central en matière de contrôle, le protectionnisme, l'exclusion des populations locales et, fréquemment, l'interdiction des utilisations traditionnelles de la faune et de la flore. En octobre 1999, la FAO a tenu une consultation technique internationale à Harare (Zimbabwe) sur la façon de concilier la gestion des aires protégées et le développement rural durable. La reconnaissance de l'importance de faire en sorte que les populations rurales vivant dans les aires protégées ou à proximité de celles-ci se sentent directement concernées par la biodiversité s'est manifestée notamment sous deux formes : les projets intégrés de développement et de conservation.

Les écologistes ont entrepris de relier les objectifs de la conservation et du développement afin que les populations locales profitent de certains des avantages qu'apportent les aires protégées. Cette idée n'est pas nouvelle, mais a simplement été intégrée de plus en plus fréquemment dans les efforts de conservation au cours des dix dernières années. Par rapport aux politiques protectionnistes antérieures qui avaient souvent pour résultat de creuser un fossé entre les efforts de conservation et les populations locales, cette approche devrait permettre d'éviter l'exclusion de ces dernières. Dans un souci de gestion intégrée, divers programmes de conservation comme le CAMPFIRE (*Communal Resources Management Programme for Indigenous Resources*) au Zimbabwe, Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC) en Afrique Centrale montrent que la conservation communautaire peut donner de bons résultats en Afrique (Réserve de faune du DJA au Cameroun, Réserve de la Lopé, etc.)

Pour éviter les situations conflictuelles, l'aménagement et la gestion des aires protégées doivent être participatifs, se fonder sur les besoins exprimés par les communautés et les associer à la conception et à la création de l'aire protégée. Toutefois les systèmes de gestion communautaire doivent être adaptés aux différentes situations locales, en particulier lorsque la croissance démographique et l'immigration sont des facteurs importants.

³⁰ Dudley N. et Stolton S. 1999. *Threats to forest protected areas: a survey of 10 countries*. A research report from IUCN for the World Bank Alliance for Forest Conservation and Sustainable Use.

Conclusion : population, environnement, conflits et gouvernance

Deux maîtres mots s'imposent au terme de ce bref tour d'horizon : **connaissance** et **gestion**. Les savoirs sur les environnements africains sont encore très lacunaires, l'inventaire des espèces vivantes est encore loin d'être achevé. On ne peut pourtant pas attendre – car il faudrait attendre longtemps – pour agir. La gestion des ressources naturelles et humaines dans la perspective d'un développement durable sur fond d'explosion démographique est l'incommensurable défi de l'Afrique du XXI^e siècle (Pourtier, 2005).

Mais une réflexion sur l'environnement en Afrique ne saurait passer sous silence les conséquences des conflits armés, forme paroxysmique de la crise des États. Les atteintes les plus graves aux ressources vivantes sont dues aux guerres. La faune sauvage a payé un lourd tribut à celles qui ravagent le Congo RDC depuis une décennie. Le parc des Virunga a perdu au bas mot la moitié de ses animaux. Celui de Garamba, à la suite du passage de l'AFDL³¹ en 1997, la moitié des éléphants, deux tiers des buffles, trois quarts des hippopotames. Au Libéria, en Sierra Leone, l'exploitation sauvage de bois et d'ivoire a servi, avec les diamants, à l'achat d'armes. Dans l'Est du Congo, l'occupation militaire rwandaise et ougandaise a couvert le pillage des ressources naturelles, bois et minerais. Moins dramatique, la crise politique au Zimbabwe a néanmoins mis un terme au projet CAMPFIRE (*Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources*) : les populations installées dans la vallée du Zambèze ont repris la chasse illégale.

Les premières victimes de la violence armée sont les populations civiles et la nature. De ce constat, une conclusion s'impose : le traitement des problèmes d'environnement ne peut être dissocié du contexte géopolitique. La résolution des conflits conditionne toute action environnementale durable. Les débats relatifs à l'environnement resteront lettre morte s'ils ne sont portés par une bonne gouvernance. Dans une perspective de l'histoire des temps longs, celle-ci ne suffit pourtant pas. Le véritable défi de l'environnement et du développement durable relève de la démographie. Sans politiques de population, il est illusoire de penser réguler dans le long terme les relations des sociétés avec leur cadre de vie.

³¹ Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre

Bibliographie indicative

Aknin A. *et al.* (2005), *Quel développement durable pour les pays en voie de développement ?*, Paris, GEMDEV.

Delcourt, J., et P. de Woot (2001), *Les défis de la Globalisation : Babel ou Pentecôte ?* Louvain-la-Neuve, Presses de l'Université de Louvain.

Dubresson A. et J.-P. Raison (2003), *l'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*, Paris, Armand Colin.

Falloux F. et L. Talbot (1992), *Crise et opportunités. Environnement et développement en Afrique*, Paris, Maisonneuve & Larose.